



séquence 3 | scénario « sans SAGE »

tendances et scénarios

Septembre 2013

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE

Marne Confluence

Ce document a été réalisé pour le compte de la **Commission Locale de l'Eau Marne Confluence** Étude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Ile-de-France avec l'appui technique d'Adage environnement, ASCA, Egis eau, OGE, et Complementerre



SOMMAIRE

Le scénario « sans SAGE » : pourquoi, comment 4

 Pourquoi élaborer un scénario « sans SAGE » ? 4

 Comment est construit le scénario « sans SAGE » 4

 L’horizon temporel 4

 La première étape d’élaboration : le décor territorial 4

 La deuxième étape d’élaboration : les conséquences de l’évolution du décor territorial sur les enjeux du SAGE 5

 Schéma récapitulatif..... 5

 Le plan du rapport 5

Chapitre 1 : Le décor territorial 2013-2030..... 6

 1 Les dynamiques d’urbanisation sur le territoire Marne confluence 6

 Planification et grands projets : une impulsion structurante du Grand Paris 6

 ... mais un développement urbain variable en fonction des secteurs 6

 Un développement qui ne répond qu’en partie aux orientations du SDRIF..... 8

 Des infrastructures de transport localement renforcées pour accompagner le développement urbain..... 8

 Au final, des espaces plus artificialisés et des milieux naturels grignotés 8

 2 Le transport fluvial..... 8

 3 L’évolution de la société..... 9

 4 Les politiques de l’eau 10

 La peur du contentieux DCE : un aiguillon pour les services de l’Etat et de l’Agence de l’eau 10

 Le budget eau des collectivités locales : des engagements sous contrainte financière 11

 Des grandes collectivités toujours présentes mais avec des budgets plus limités 11

 Des budgets des services Alimentation Eau Potable (AEP)/Assainissement pénalisés par la baisse des consommations d’eau 11

 L’implication des collectivités dans la gestion des milieux aquatiques : une gouvernance qui reste morcelée, des priorités financières inégales 11

 La gestion des grands barrages : des perspectives de changement climatique qui renforcent les objectifs historiques de gestion 12

Chapitre 2 : conséquences sur l’eau et les milieux aquatiques 13

 1 La qualité de l’eau et de la ressource : les défis techniques 13

 L’assainissement par temps sec et temps de pluie : une amélioration insuffisante 13

 Les principaux problèmes d’assainissement à traiter sur la période 2013-2030.....13

 Les efforts et actions menées par les collectivités locales entre 2013 et 203013

 Les conséquences sur la résolution des problèmes d’assainissement14

 Conséquences sur la qualité de l’eau et des ressources 14

 L’atteinte des objectifs DCE : une situation contrastée entre la Marne et ses affluents.....14

 La qualité baignade : une exigence jamais atteinte, une ambition qui patine.....15

 La qualité de la ressource en eau potable : des solutions curatives toujours efficaces15

 5 Les usages, les milieux naturels et les paysages : les défis patrimoniaux et sociétaux..... 16

 La satisfaction des usages de loisirs liés à l’eau et la valorisation des paysages : entre des affluents délaissés et une Marne victime de son succès 16

 La reconquête écologique des milieux aquatiques et la préservation et la restauration des continuités..... 17

 Des espaces protégés nécessitant une gestion accrue du fait de l’augmentation de la fréquentation18

 Les continuités écologiques et les zones humides : une prise en compte a minima dans la trame urbaine18

 Les bords de Marne et les îles : des projets qui valorisent peu le potentiel écologique.....18

 Les affluents : une gestion améliorée mais des problèmes structurants non résolus19

 6 Les risques hydrologiques..... 19

Conclusion : en l’absence de SAGE, quelles évolutions des enjeux stratégiques ?20

 La gestion des équilibres : les limites d’une gestion restée locale20

 Les questions diffuses et/ou émergentes : des approches techniques restées sans visibilité sociale ni relais politique20

 La gestion du long terme, de l’exceptionnel et de l’aléatoire : des difficultés non surmontées pour incarner les enjeux dans le territoire et gérer ce qui n’est pas maîtrisable20

Annexe méthodologique.....21

 1 Un scénario sans SAGE sous la forme d’un récit.....21

 2 Les hypothèses qui fondent le scénario « sans sage ».....21

 Le choix et le statut des hypothèses21

 Hypothèses retenues pour le décor territorial 203022

 Liste des structures rencontrées24

 Pour le décor24

 Pour les conséquences sur les enjeux du SAGE.....24

 Liste des sigles utilisés24

Le scénario « sans SAGE » : pourquoi, comment

Pourquoi élaborer un scénario « sans SAGE » ?

Le diagnostic du SAGE a permis de construire une vision systémique des enjeux de celui-ci et de proposer aux instances du SAGE une conception claire de ce qui justifie l'existence de celui-ci et rend nécessaire une réflexion et une action collective. Le scénario « sans SAGE », rempli, quant à lui, deux fonctions complémentaires :

- il doit permettre de **caractériser les tendances lourdes qui s'exercent sur le territoire**, pour anticiper les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui se poseront dans les 20 prochaines années ;
- et surtout, il constitue un **référentiel d'évaluation à long terme pour le SAGE**. A partir de ce scénario, les instances du SAGE vont pouvoir estimer les plus-values potentielles qu'elles espèrent apporter en s'engageant dans un SAGE et élaborer différentes stratégies d'action et de positionnement du SAGE en référence à une situation « où on ne fait rien de plus que ce que l'on fait déjà ».

Par construction, le scénario « sans Sage » n'est donc pas le scénario le plus probable, l'engagement des acteurs du territoire dans l'élaboration d'un SAGE étant d'ores et déjà effectif !

En donnant à voir ce que l'on veut éviter, son intérêt est de permettre de mieux connaître les raisons qui nous poussent à agir mieux et davantage ainsi que d'orienter les actions qui doivent être menées. Assurant un rôle d'aiguillon, il prépare ainsi la réflexion sur les stratégies possibles du SAGE qui font l'objet des étapes suivantes.

Comment est construit le scénario « sans SAGE »

Le scénario tendanciel de gestion de l'hydrosystème « Marne confluence » repose sur le principe suivant : si les dynamiques en cours se poursuivent, quelle est alors la gestion plausible qui se dégage à un horizon de 20 ans, quels états (ressource, fonctionnement et milieu) en résultent ? Cette problématique se distingue d'une simple prolongation de tendances de l'état des ressources : elle tient compte des régulations actuellement à l'œuvre, de façon à être en mesure d'apprécier rigoureusement par la suite les apports spécifiques d'un SAGE.

Ainsi son propos n'est pas de simuler l'inaction totale mais d'envisager ce qui se passerait si l'on ne faisait rien de plus qu'aujourd'hui :

- c'est le scénario « sans SAGE », c'est-à-dire **sans effort supplémentaire d'intégration ou de coordination entre les différentes politiques publiques** (en dehors de l'eau mais aussi au sein de ce domaine), entre les différents acteurs et entre les différents secteurs économiques ;
- ce scénario prolonge la régulation actuelle de l'eau et des milieux aquatiques : il ne considère donc pas le « zéro politique publique » et **prend en compte l'existence d'outils ou dispositifs de politiques publiques**. Ceux-ci sont cependant mis en œuvre, dans ce scénario, avec leurs imperfections « habituelles » : tous les objectifs ne sont pas forcément

atteints, des compromis voire des passe-droits peuvent exister, des conflits et oppositions sont à gérer. Pour donner un exemple, ce scénario ne suppose pas, *a priori*, que les documents de planification territoriale ou la DCE seront appliqués à la lettre, que leurs objectifs seront forcément atteints.

L'horizon temporel

Le scénario sans SAGE a été construit à un horizon 2030. Cet horizon correspond en effet assez bien au cycle des politiques publiques et des dynamiques qui influencent l'évolution des territoires. Les échéances fixées par la directive cadre sur l'eau sur le territoire du SAGE sont en revanche plus proches (2021 pour la plupart des masses d'eau), elles sont donc intégrées dans la description du scénario « sans SAGE ».

La première étape d'élaboration : le décor territorial

Le récit rétrospectif a permis de mettre en évidence trois grands types de déterminants qui ont influencé, par le passé, l'état de la ressource et des milieux aquatiques (cf. rapport diagnostic et récit rétrospectif).

- En premier lieu, des déterminants relatifs à **l'aménagement du territoire** qui sont apparus particulièrement structurants par rapport aux enjeux du territoire Marne Confluence : **la croissance urbaine et la planification territoriale** qui l'a encadrée mais également les **principes d'aménagement des berges** (construction de routes, promenades en bord de rivière d'abord bétonnées puis plus écologiques...) et le **développement du transport fluvial de marchandises**
- Des **déterminants plus sociologiques** sont apparus également importants : l'évolution de la **société de loisirs** et son rapport à l'eau et aux milieux naturels mais également la **mobilisation de la société civile**.
- Enfin, les **politiques de l'eau** aux échelles nationale et de bassin ont bien sûr considérablement pesé sur les enjeux du SAGE : les **grands aménagements hydrologiques** de la Marne (soutien d'étiage et protection contre les crues) et leur modalité de gestion et plus largement le **cadre général des politiques de l'eau de bassin, nationale et européenne** (directives, lois sur l'eau, documents de planification de bassin, programmation financière, ...) qui participent à impulser les actions menées localement pour améliorer l'état de la ressource et des milieux,

Ces grands déterminants mis en exergue par la rétrospective sont considérés comme constitutifs du « **décor territorial** » du futur SAGE Marne Confluence. Ils permettent d'éclairer le contexte général de chacun des enjeux sectoriels du diagnostic.

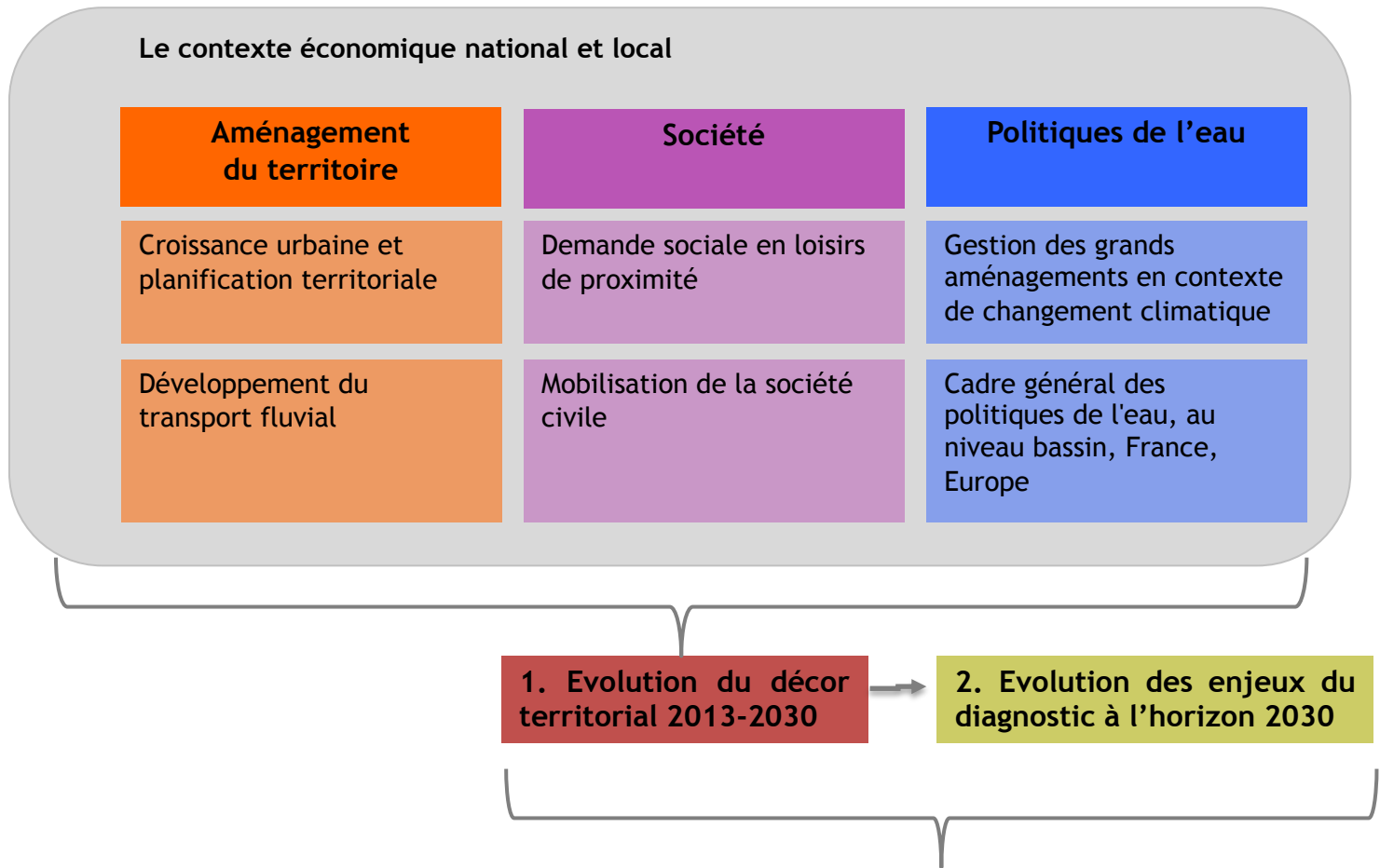
Construire un scénario sans SAGE nécessite alors de commencer par faire des hypothèses sur l'évolution « tendancielle » de ces grands déterminants avant d'ensuite considérer les conséquences de ces évolutions sur les différents enjeux du SAGE. Ce travail a été réalisé sur la base d'entretiens avec des acteurs institutionnels qui portent les grandes politiques d'aménagement du territoire. Les hypothèses ont ensuite été amendées suite aux discussions qui ont eu lieu lors du bureau de la CLE du 20 février 2013. Même en tendanciel, les futurs possibles sont très divers, la prolongation des tendances passées ne suffisant pas toujours à imaginer les évolutions tendancielles futures. Trois principes ont alors guidé le choix des hypothèses : la plausibilité des évolutions retenues (et non pas leur prévisibilité), la cohérence des hypothèses entre elles (notamment entre et le contexte économique général et l'évolution des politiques de l'eau) et l'intérêt heuristique pour la réflexion sur la stratégie du SAGE (mise en lumière des contraintes à gérer pour le SAGE mais aussi des marges de manœuvre à exploiter). Ces principes et le choix des hypothèses sont détaillés dans une annexe méthodologique à la fin de ce document.

La deuxième étape d’élaboration : les conséquences de l’évolution du décor territorial sur les enjeux du SAGE

Le décor territorial à l’horizon 2030 posé, il s’agit dans un deuxième temps d’en déduire les conséquences sur les enjeux du SAGE.

Cette déclinaison a été opérée sur la base d’entretiens auprès d’experts (cf. liste en annexe) à qui le décor territorial a été soumis, et de la propre expertise du groupement.

Schéma récapitulatif



Le plan du rapport

Le scénario «sans SAGE»

Ce rapport comprend deux grandes parties :

- La première partie présente l’évolution, entre 2013 et 2030, des grands déterminants de la gestion de l’eau et des milieux aquatiques, cités ci-dessus, qui constituent le décor territorial. Des éléments de contexte sur le plan socioéconomique sont indiqués quand cela est nécessaire pour la compréhension des hypothèses retenues.
- La seconde partie décrit l’image qui résulte de l’évolution de ces déterminants, à l’horizon 2030, avec un « arrêt sur image en 2021 », en passant en revue à l’échelle du territoire, les enjeux traités par chaque commission thématique et en assortissant cette description d’un tableau général des rapports sociaux à l’eau et des éventuels conflits qui résultent de cette situation.

Chapitre 1 : Le décor territorial 2013-2030

Au moment où ce rapport est écrit – en mars 2013 – l’avenir apparaît particulièrement flou. En particulier, l’issue de la crise que traverse l’Europe depuis 2008 reste très incertaine. Le modèle de développement socio-économique fondé sur une croissance forte (au sens PIB) semble derrière nous. Cependant entre ceux qui prédisent le retour à une croissance modérée et ceux qui annoncent une nouvelle ère où la société va devoir s’adapter à une croissance structurellement faible voire nulle, les perspectives d’avenir pour nos sociétés sont très variables. Dans le cadre de cet exercice, il a été décidé, en accord avec le Bureau de la CLE, de retenir une **hypothèse de croissance « dans la continuité »**, c’est-à-dire **qui n’engendre pas de rupture trop importante du fonctionnement de nos économies et de nos sociétés**, au risque sinon de se tromper de prospective (non plus celle des enjeux du SAGE mais celle de la société et de l’économie dans leur ensemble) ! Il a donc été retenu une croissance modérée avec pour principale conséquence, concernant le sujet qui nous préoccupe, de **maintenir une pression sur les finances publiques sans toutefois se priver totalement de quelques marges de manœuvre**.

Dans ce contexte, l’Ile de France n’est pas la région la plus mal lotie, elle continue de concentrer une part importante du PIB national, même si la répartition de cette richesse est toujours déséquilibrée entre l’est et l’ouest francilien. Si sa croissance démographique fléchit, phénomène observable depuis les années 80, elle n’en reste pas moins encore positive : entre 1 et 1,5 millions d’habitants supplémentaires sont attendus à l’horizon 2030. La région reste par ailleurs, comme en 2013, parmi les plus jeunes de France même si comme ailleurs en France, la population globalement vieillit. Sa population active continue également de croître (+466 000 actifs en 2030) essentiellement du fait d’une hausse du taux d’activité lié à des changements de comportements (départs à la retraite plus tardifs et travail des femmes plus important). Comme dans les années 2000, la région reste particulièrement attractive pour les cadres et les actifs qualifiés. Elle est toujours en 2030 la seule région française à compter plus d’actifs que d’inactifs.

Ce relatif dynamisme ne doit pas masquer cependant des difficultés toujours importantes liées à un taux de chômage qui reste fort et nécessite une prise en charge sociale par les pouvoirs publics. Les collectivités, en particulier, font de cet enjeu une priorité en développant différentes politiques tant en matière de formation, d’éducation que d’aides sociales. **Compte tenu des contraintes budgétaires, ces choix politiques ont des répercussions sur les politiques considérées comme moins prioritaires et en premier lieu les politiques de l’eau.**

1 Les dynamiques d’urbanisation sur le territoire Marne confluence

Planification et grands projets : une impulsion structurante du Grand Paris ...

Dans les années 2020, le grand projet francilien, **le réseau du Grand Paris Express**, lancé par l’Etat en 2010, après plusieurs rebondissements, **est effectivement en marche**. Malgré des incertitudes fortes sur son financement, l’engagement politique pour mener à bien ce projet structurant est bien au rendez-vous et, avec le retour d’une certaine croissance en 2015, il est acquis, sans trop être sûr des échéances réelles (2030) que le réseau du Grand Paris se fera. Le SDRIF, définitivement adopté fin 2013, l’intègre d’ailleurs dans ses orientations. **Sur le territoire de Marne confluence, l’arrivée du Grand Paris est très structurante**, le territoire est en effet concerné par la modernisation ou la création de 10 gares et par la mise en place de 4 Contrats de Développement Territoriaux (CDT) entièrement inclus sur le territoire.

A l’échelle Ile de France comme à celle du territoire Marne confluence, le développement urbain qui doit être impulsé par **ce grand projet s’inscrit en total rupture avec les tendances passées**. Alors que durant la décennie de années 90, la région met en chantier en moyenne 43 700 logements/an puis 36 900 durant la décennie suivante, l’objectif attaché au Grand Paris est de 70 000 logements par an, soit un quasi doublement. Décliné sur le **territoire Marne confluence, cet objectif oscille, selon les secteurs, entre un doublement et une augmentation de 25% du rythme de construction**. A terme, ce sont plus de 4000 à 6000 logements par an qui sont potentiellement attendus.

... mais un développement urbain variable en fonction des secteurs

Les projets de construction de logements pour l’habitat ou pour l’activité économique (bureaux) ne découlent cependant pas mécaniquement de l’arrivée des gares, l’implication des collectivités locales y est aussi déterminante. En la matière, **l’histoire des communes, leur capacité financière et leur positionnement par rapport au réseau de transport induisent des trajectoires différentes selon les secteurs du territoire Marne Confluence**.

De fait sur la période, même sur le périmètre des 4 CDT, on observe des dynamiques urbaines très différentes. Malgré un effort porté par les services de l’Etat pour promouvoir une vision globale et cohérente de l’ensemble des territoires des 4 CDT à travers la réalisation d’un Schéma de Développement Territorial (SDT), **la dynamique urbaine est restée très spécifique à chaque contrat et la gouvernance locale morcelée**. Par ailleurs, au-delà d’un discours très conceptuel sur la « ville rivière », la place des milieux aquatiques dans le projet urbain du SDT est peu questionnée au profit d’une **approche plus esthétique de l’eau dans la ville**.

En 2030, on peut ainsi grossièrement, distinguer 2 grands types de développement urbain, au sein du périmètre du SDT :

- certains secteurs ont vu se développer logements et bureaux avant même que la réalisation des nouvelles gares ne viennent consolider le développement souhaité, profitant des infrastructures déjà en place, du prolongement de certaines lignes de transport en commun, d’un certain volontarisme politique et de projets de développement déjà bien ficelés au moment de la négociation des CDT. (Cf carte ci-dessous : « dynamisme autonome ») ;

- d'autres secteurs, du fait de leur localisation plus éloignée des infrastructures de transport, d'un modèle de développement très dépendant de l'arrivée de nouveaux emplois et nouvelles populations ont connu **un dynamisme plus dépendant de la réalisation de nouvelles gares** (Cf carte ci-dessous : « dynamisme urbain renforcé avec gare GP ») ;

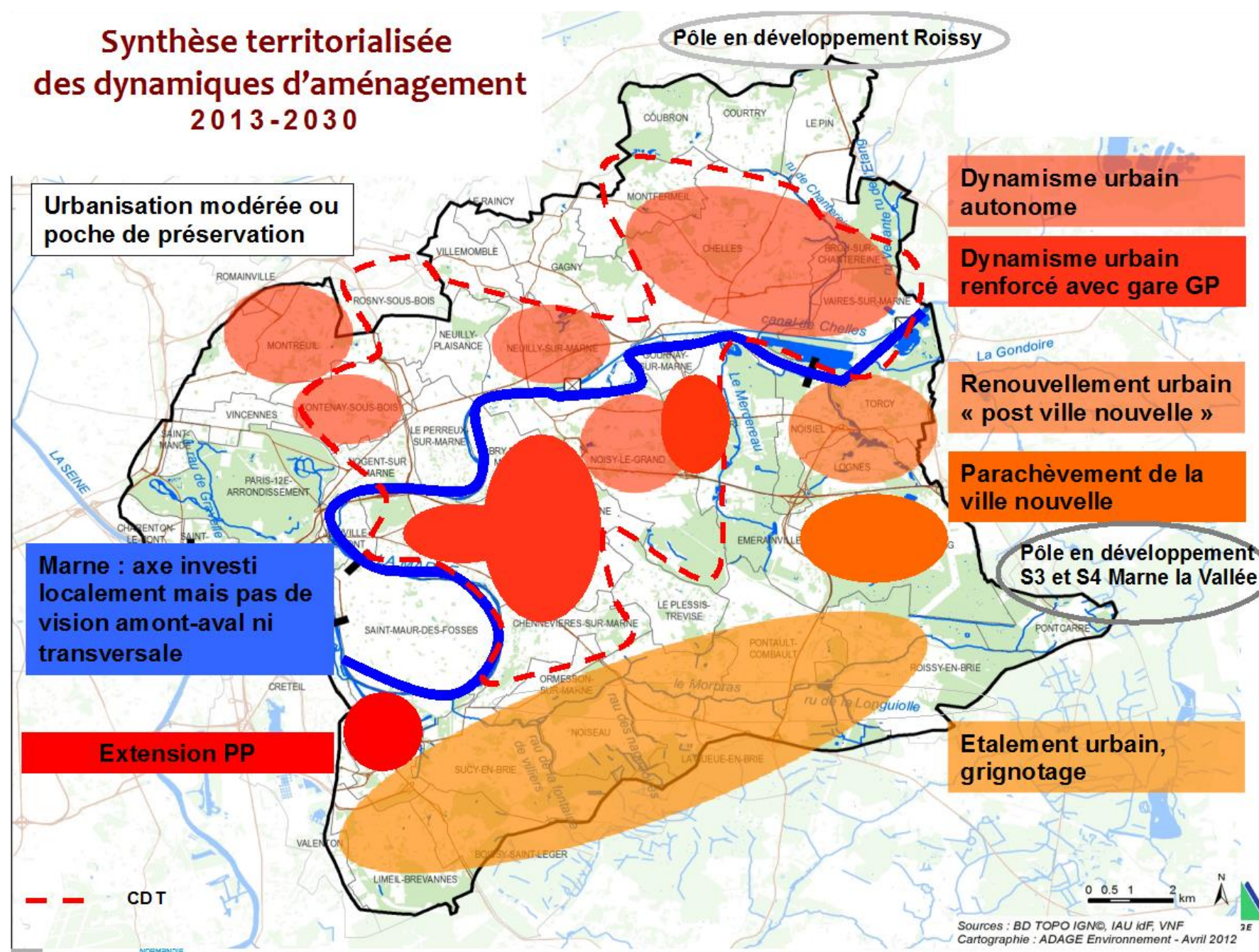
Sur le reste du territoire, 4 autres types de dynamiques sont observés entre 2013 et 2030 :

- le secteur 2 de la ville nouvelle de Marne la vallée s'inscrit dans la continuité de la planification passée, **organisée et rigoureuse**, avec une nuance entre les zones les plus anciennement urbanisées, au nord, qui, sur la période, entrent dans une **dynamique de renouvellement urbain** alors que celles plus au sud parachèvent leur urbanisation dans une **dynamique d'extension**. Les quelques parcelles agricoles encore présentes en 2013 sur ce secteur sont ici urbanisées (Cf. carte ci-dessous : « renouvellement urbain post ville nouvelle » et « parachèvement de la ville nouvelle ») ;
- au sud du territoire Marne Confluence, dans la continuité des décennies passées, le **développement urbain** s'est fait **sans cohérence globale**, la faiblesse d'une vision globale du développement peu portée par l'intercommunalité en place ne favorisant pas la mutualisation des équipements, ni une planification plus rigoureuse de la construction. En 2030, **l'étalement urbain s'est donc globalement poursuivi**, grignotant jusqu'aux lisières des grands massifs forestiers, les derniers espaces constructibles en particulier ceux situés le long des voies routières y compris les espaces agricoles résiduels (Cf. carte ci-dessous : « Etalement urbain ») ;
- autour du Port de Bonneuil, l'évolution la plus déterminante dans l'organisation du territoire est **l'extension du port et l'accroissement de l'activité industrielle qui l'accompagne**. Celle-ci a généré une augmentation du trafic routier, facilitée par la mise en service d'une liaison directe (prolongement de la N406) entre le Port et l'autoroute A86 (Cf carte ci-dessous : « Extension PP ») ;
- enfin, partout ailleurs, la **dynamique urbaine** sur la période 2013-2030 est **modérée** pour différentes raisons : volonté locale de préserver le cadre pavillonnaire et de limiter l'accroissement urbain dans des secteurs déjà très urbanisés où les principales opérations menées relèvent du renouvellement de l'existant ou d'une densification modérée ; pression urbaine historiquement moins forte aux confins du territoire Marne confluence ayant permis la mise en

place d'outils de protection pour préserver des espaces non construits, en particulier des espaces agricoles en lien avec la stabilisation du front urbain inscrit dans le SDRIF. Sur ces derniers secteurs le risque de fractionnement des espaces agricoles reste cependant toujours d'actualité sur la période en lien avec quelques projets urbains ponctuels qui même s'ils sont de faible ampleur participent à fragiliser ces espaces (Cf. carte ci-après : « Urbanisation modérée ou poche de préservation »).

Dans ces évolutions, l'axe **Marne** n'est pas absent. De nombreuses communes riveraines intègrent dans leurs projets urbains les bords de Marne qui les concernent, soit comme un **lieu de ressourcement ou de développement de loisirs voire d'activités économiques** liées à l'eau. L'exemple le plus illustratif sur cette période étant la construction du port de Noisy le Grand.

Ainsi, en 2030, les acteurs locaux ont bien pris la mesure du potentiel offert par les bords de Marne. Cependant, **en l'absence de doctrine globale, de vision intégratrice, les approches locales restent très éparées et spécifiques aux projets communaux.** Les continuités amont aval et les liens rive droite/rive gauche sont peu mis en valeur. **La Marne ne ressort pas comme un axe fédérateur du territoire,** au-delà des discours généraux.



Un développement qui ne répond qu'en partie aux orientations du SDRIF

Devenu, depuis la fin 2013, la référence en termes de planification régionale à l'horizon 2030, le SDRIF met en avant de grands principes de développement urbain durable et notamment la densification de l'espace urbain en particulier autour des gares (existantes ou en projet) afin de limiter l'imperméabilisation des sols (celle-ci une fois ramenée à l'habitant ne doit pas être accrue) ainsi que la préservation et le rétablissement de continuités écologiques. Par ailleurs, le développement urbain doit s'adapter aux capacités des réseaux et favoriser la gestion alternative des eaux pluviales. Il est complété par le SRCE adopté également fin 2013 qui identifie les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques à préserver ou à restaurer.

Pendant toute la période, les signaux sont donc forts pour une urbanisation vertueuse. En 2015, la mise en compatibilité des documents d'urbanismes, SCOT et PLU avec le SDRIF et la prise en compte du SRCE, entraîne une activité intense au sein des collectivités locales pour articuler ces différents documents avec leurs projets locaux. Cependant, la mise en œuvre concrète et locale de ces grands principes (densification, maîtrise de l'imperméabilisation, continuités écologiques) est loin d'être effective. Elle se heurte régulièrement à l'impératif de construction de logements, aux difficultés techniques et financières, à une concurrence forte sur le foncier ainsi qu'à des enjeux organisationnels locaux, les services urbanismes et les services eau fonctionnant peu ensemble. Dans ce contexte, les arbitrages rendus sont très variables selon les situations locales et les questions des milieux naturels ou du développement de mode de gestion alternatif pour les eaux pluviales ne sont pas toujours traitées à la hauteur des enjeux locaux.

Des infrastructures de transport localement renforcées pour accompagner le développement urbain

Si le territoire ne fait plus l'objet de grands projets routiers comme il y a pu en avoir par le passé, le développement des logements et de bureaux entraîne inévitablement un renforcement diffus des voiries locales. Le seul projet routier notable est la desserte dédiée du Port de Bonneuil finalement achevée en 2017-18 qui permet de fluidifier le trafic routier entre le Port et l'autoroute A 86.

Sur la voirie existante, le concept « d'autoroute apaisée » développé par les services de l'Etat, à partir des années 2000, suscite un certain engouement local. Une étude de faisabilité portée par quelques collectivités est lancée en 2011 autour de la requalification de l'A4 en avenue métropolitaine et de la requalification de l'ex RN34 et de l'A199. La mise en œuvre concrète va s'étendre sur plusieurs années et en 2030, l'avancement de ces projets n'est que partiel mais surtout les aménagements prévus n'ont que peu pris en compte la problématique eau, ni du point de vue des pollutions engendrées par la circulation, ni du point de vue des enjeux de ruissellement.

Enfin, au-delà du réseau de transport Grand Paris, dont la réalisation s'étend sur une bonne vingtaine d'années, le territoire bénéficie de projets de prolongements d'infrastructures existantes comme les lignes T1 du tramway et M1 du métro prolongées jusqu'à Val de Fontenay.

Au final, des espaces plus artificialisés et des milieux naturels grignotés

Au final, en 2030, le territoire accueille environ 130 000 nouveaux habitants¹ soit plus que les projections tendanciennes annoncées par l'INSEE en 2010 et légèrement moins que ce que les prévisions du Grand Paris pouvaient laisser entrevoir à la même époque. La mise en service plus tardive que prévue ayant contribué à étaler sur une plus longue période la dynamique escomptée. C'est cependant en moyenne 5800 nouveaux habitants de plus qui se sont installés sur le territoire depuis 2008 chaque année.

Les nombreux projets urbains qui ont marqué la période 2013-2030, en lien en particulier avec la dynamique du Grand Paris, ont entraîné une artificialisation accrue des sols (logement, bureaux, voiries) selon des dynamiques différentes selon les secteurs.

- une artificialisation des zones en friches ou agricoles en 2013, en particulier dans le Val Maubuée (zone ville nouvelle) ou encore au sud du territoire (zone étalement urbain) ou sur les grandes réserves foncières (ex : Voie de Desserte Orientale) ;
- une artificialisation des zones déjà urbanisées où la rénovation urbaine, tout en construisant déjà sur de l'urbain, se traduit au final par plus d'artificialisation ;
- seules quelques poches de préservation sont relativement épargnées par cette dynamique du fait d'une urbanisation modérée (zone d'urbanisation modérée et poche de préservation).

Quel que soit le secteur, cette artificialisation s'est traduite par une augmentation générale du mitage des espaces naturels y compris sur les franges des espaces agricoles et boisés (cf. chapitre 2).

2 Le transport fluvial

En 2030, le transport fluvial à l'échelle du bassin de la Seine a profité du dynamisme du Port du Havre et de Gennevilliers soutenu par le développement du transport des conteneurs qui, dans la continuité des années 2000, n'a cessé de se renforcer. Sur la Marne, c'est la plateforme multimodale de Bonneuil de Ports de Paris qui, entre 2010 et 2020, avec l'amélioration de sa desserte, l'élargissement des plages horaires des écluses de St Maurice et Créteil qui fonctionnent en continu sur 24h et l'extension de son site, a tiré la croissance du fret. Dans un contexte plus global favorable au transport fluvial inscrit comme une priorité dans les grands schémas de planification régionale (SDRIF-Grand Paris) et plus généralement dans les politiques publiques (le Grenelle de l'environnement des années 2010), le port de Bonneuil a en effet accru son activité.

Cette croissance est liée à l'extension du site qui a gagné 10% de surfaces en plus où se sont installées essentiellement des entreprises de BTP qui alimentent la région en matériau de construction. Elle est également tirée par le développement de l'approvisionnement de Paris par voie fluviale, autour de quelques grandes marques de magasins qui se lancent dans ce concept, dès les années 2010. Depuis Bonneuil, toute une logistique est organisée pour acheminer, sur les derniers kilomètres les marchandises via des conteneurs jusqu'aux magasins parisiens.

¹ Cf. annexe méthodologique

En termes de transport fluvial, c'est ici la Marne à **grand gabarit** qui est concernée entre la confluence et Bonneuil. Entre 2010 et 2020, sur cette portion, **le trafic de conteneurs est multiplié par 7** (en nombre de conteneurs transportés), comme le prévoyait le schéma de services portuaire 2020-2025 et **celui du BTP augmente de 10% à 20%** (en tonnes de marchandises transportées), soit moins que les prévisions du schéma de services portuaires. En 2030, cette croissance n'a pas modifié les équilibres : l'activité principale du Port reste comme en 2013 principalement centrée sur la filière BTP, le trafic conteneur a certes explosé mais il était très marginal en 2013. Au total, c'est entre 5 à 10 bateaux en plus par jour que l'on peut voir défiler sur ce tronçon de la Marne sur une amplitude horaire plus large qu'en 2013.

En 2030, le **potentiel de développement du Port est par ailleurs encore important**, comme le réaffirme le nouveau schéma portuaire de 2030-2035. Il nécessiterait pour être confirmé une optimisation de la plateforme et un développement encore plus affirmé du transport par la voie d'eau pour les différentes filières économiques du territoire.

Sur la portion navigable au **gabarit Freycinet**, à l'amont du tunnel de Joinville, la période est également marquée, dans une moindre mesure cependant, par une **augmentation du transport commercial**. Celle-ci est liée à l'installation de nouvelles entreprises sur le Port de Lagny, en amont du territoire et à un développement du port de Gournay qui reste cependant contraint du fait d'une accessibilité terrestre difficile. Par ailleurs, Port de Paris regrette toujours en 2030 de n'avoir pu réellement développer un port au niveau de Chelles, faute d'avoir eu accès au foncier. En termes de capacité de la voie navigable et des écluses, **une augmentation du trafic serait pourtant encore possible, sans aménagement supplémentaire**, d'autant plus qu'en 2030, les écluses du canal de Chelles fonctionnent désormais sur 12h soit 2h de plus qu'en 2013.

Au final, dans ce contexte, **la gestion de la voie d'eau, assurée par VNF, reste pilotée par l'enjeu de la navigation fret** à savoir la tenue de la ligne d'eau, également requise pour garantir les prises d'eau potable.

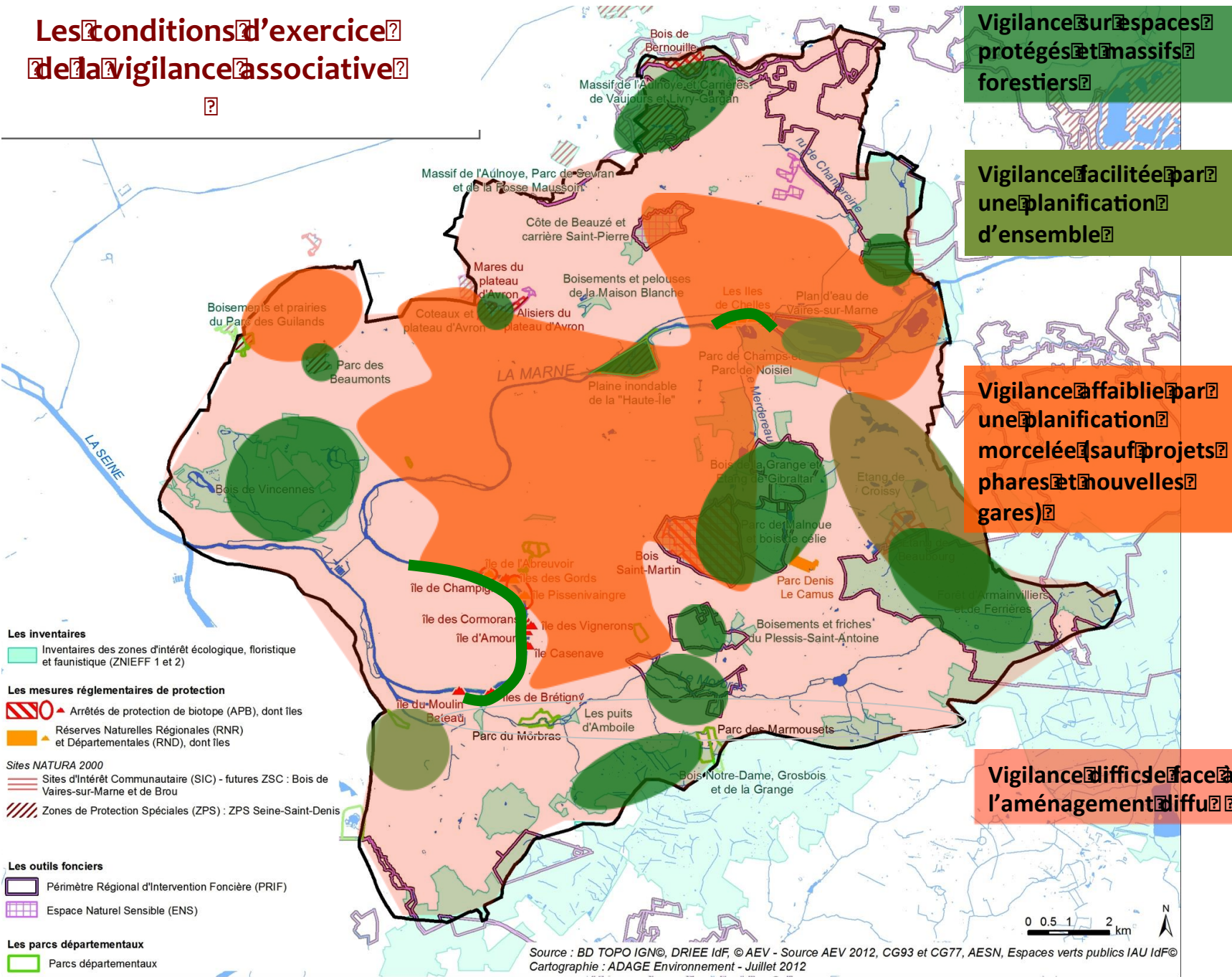
3 L'évolution de la société

Les grandes évolutions de la société sur la période 2013-2030 s'inscrivent dans la continuité des tendances observées durant les années 90 et 2000.

En premier lieu, **la demande sociale pour des loisirs de proximité s'est affirmée**. Avec la hausse du coût du transport qui limite le budget « loisirs/vacances » des ménages et la densification du territoire, les activités et lieux de ressourcement locaux sont particulièrement recherchés. **Les bords de Marne** et autres espaces naturels (bois et parcs) ou lieux présentant des éléments de cadre naturel, **sont particulièrement prisés**.

Comme le déploraient déjà plusieurs associations de loisirs, dans les années 2010, cette demande s'accompagne d'une **montée générale de l'individualisme qui se traduit par des attitudes consuméristes**. Il est ainsi attendu une offre de loisirs à la carte, sécurisée, au service d'un client qui ne demande pas d'autre investissement en retour que le coût d'une prestation. Ainsi, si les clubs nautiques font toujours le plein d'adhérents, la pratique individuelle et non encadrée s'est également développée.

Paradoxalement, **cette tendance ne signifie pas, loin de là, la fin de la vie associative**. En 2030, le dynamisme des associations qu'elles soient environnementales ou de loisirs, historiquement bien implantées sur le territoire, est encore très moteur. En particulier, face aux grandes transformations du territoire, **la vigilance des associations environnementales, de loisirs, de cadre de vie ne faiblit pas**. Des combats sont menés contre les aménagements urbains ne respectant pas les continuités écologiques ou menaçant des espaces humides ou remarquables. En s'appuyant sur une réglementation et des grands documents de planification globalement plutôt favorables à leur combat, et à force de ténacité, elles affichent quelques victoires locales, bien loin néanmoins de suffire à protéger l'ensemble de espaces naturels du territoire. La société civile revendique toujours, en 2030, d'être mieux associée à l'amont des projets, ce qui bien souvent aurait pu éviter des recours devant les tribunaux. Par ailleurs, elle déplore de ne pouvoir être sur tous les fronts. L'ampleur des mutations du territoire ne permet pas aux associations, dont les moyens sont limités, d'agir partout. Au final **les projets les mieux planifiés et donc les mieux connus, dans les territoires des nouvelles gares ou dans le secteur « ville nouvelle », sont les plus suivis par les associations**. Ailleurs, en particulier dans les zones « à urbanisation modérée » les associations découvrent les projets trop tard.



4 Les politiques de l'eau

Les années 2013-2030 sont marquées par une série d'évolution des grandes politiques de l'eau et de leur financement qui vont avoir pour principales conséquences de **mettre en tension, d'une part, des objectifs ambitieux portés par la Directive Cadre sur l'eau et relayés par les services de l'Etat et de l'agence de l'eau et, d'autre part, des moyens tendus limitant l'action des pouvoirs publics.**

La peur du contentieux DCE : un aiguillon pour les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau

En 2015, l'Europe réaffirme sa volonté d'être ferme sur les objectifs DCE. 2015 est d'ailleurs une année charnière dans la monde de la gestion de l'eau : à l'échelle nationale, la menace de contentieux se précise du fait des tendances qui ne s'infléchissent pas, notamment en matière de pollutions d'origine agricole et d'hydromorphologie. La Commission avertit ainsi la France

d'une **menace de condamnation en 2021** et exige que d'ici cette date un système de *reporting* plus rigoureux lui soit proposé, ainsi que les preuves d'une application plus efficace de la police de l'eau. Cette injonction avive les tensions dans le monde de l'eau.

Dans la continuité du X^{ème} programme, le XI^{ème} programme de l'Agence (2019-2023) acte cette pression. L'Agence ne réussit pas cependant à maintenir **un budget équivalent à la période précédente**. Celui-ci est en recul d'environ 10% par rapport au 5,2 milliards d'euros du X^{ème} programme. Le principe d'une forte sélectivité des aides déjà affiché dans le X^{ème} programme en est d'autant plus renforcé dans le XI^{ème} programme. Dans ce contexte la politique de contractualisation de l'agence avec les territoires s'est maintenue, l'outil contrat étant jugé bien adapté pour rendre cette sélectivité optimale au regard des contextes locaux. De manière générale, les aides restent importantes sur la question des réseaux d'assainissement. Elles se renforcent sur la ligne milieux aquatiques, qui restent néanmoins marginale au regard de l'ensemble du programme, aux alentours de 8% du volume total des aides (6% au X^{ème} programme), et sur la question de la gestion du ruissellement. Dans le domaine de l'assainissement, l'achèvement des travaux de mise en conformité DCE de la station d'Achères en 2021 permet de dégager pour les années 2020 de nouvelles marges de manœuvre en particulier pour traiter la question des ruissellements et des réseaux.

Si le financement de la politique de l'eau est ainsi relativement assuré par le maintien peu ou prou, pendant toute la période, du budget de l'Agence de l'eau, **la question des moyens humains est, elle, plus épineuse**. La réforme de l'Etat des années 2014-2015 a, en effet, laissé des traces, en 2030, au-delà de la seule **police de l'eau déjà très démunie en début de période**. Les services de l'agence de l'eau, par exemple, ont vu leurs effectifs se resserrer alors même que les actions qu'ils financent sont par nature plus diffuses (ruissellement, milieu naturel) et nécessitent un accompagnement de terrain plus important.

Le budget eau des collectivités locales : des engagements sous contrainte financière

Des grandes collectivités toujours présentes mais avec des budgets plus limités

Au côté de l'Agence de l'eau, les grandes collectivités – le conseil régional d'Ile de France et les départements du Val de Marne et de Seine Saint Denis – historiquement engagées sur la politique de l'eau sont encore présents, en 2030, malgré des **difficultés réelles à maintenir des budgets à la hauteur de leur ambition**.

Les départements 93 et 94, très investis sur les questions d'assainissement, ont traversé les évolutions apportées par la réforme de la décentralisation adoptée fin 2013 en conservant cette compétence. Cependant les difficultés budgétaires restent très marquées sur la période pénalisant le rythme des investissements à réaliser pour l'entretien des réseaux et l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. Investies également sur les milieux naturels ces collectivités maintiennent un certain dynamisme sur leur domaine d'intervention historique (au sein des parcs dans le 93, sur les berges dans le 94), même si ces politiques souffrent également des difficultés budgétaires.

La période a confirmé le désengagement de la Région sur la thématique assainissement (à l'exception des cas particuliers de réouverture de cours d'eau). La collectivité a, en revanche, régulièrement réaffirmé sa volonté de **concentrer ses moyens sur le grand cycle de l'eau** et notamment la **gestion des berges** en lien avec sa politique de trame verte/trame bleue et la gestion alternative de l'eau dans la ville. Elle favorise comme par le passé une **approche contractuelle** avec les territoires au travers de contrats de bassin et s'appuie sur des documents de cadrage pour tenter d'orienter les politiques locales à l'instar de son schéma

environnemental des berges des fleuves et voies navigables élaboré au début des années 2010 et réactualisé en 2018 et bien sûr du SRCE. Son budget « eau » a peu évolué entre 2013 et 2030, entre 25 et 30 M€, tous les 6 ans.

Des budgets des services Alimentation Eau Potable (AEP)/Assainissement pénalisés par la baisse des consommations d'eau

Déjà observée au début du siècle, la baisse des consommations d'eau unitaire s'est confirmée sur la période 2013-2030 selon un rythme cependant plus atténué qu'au début des années 2000. Ainsi alors qu'en moyenne en 2010 la consommation d'eau potable était estimée à 53,3 m³/an/hab en 2010 elle est de 47,4 m³/an/hab en 2027, soit une baisse de 11%² sur 17 ans. Cette baisse se traduit par une diminution de 2% de la consommation globale d'eau potable alors même que le nombre d'abonnés s'accroît sur la période avec l'augmentation de population et des activités économiques qui l'accompagne. Cette baisse, même relative, pèse sur les budgets eau et assainissement des communes déjà contraints par les évolutions passées. Dans le Val Maubuée la consommation globale d'eau avait déjà par exemple baissé de 8% entre 2003 et 2008. Certaines collectivités décident d'ailleurs sur la période d'augmenter le prix de l'eau.

L'implication des collectivités dans la gestion des milieux aquatiques : une gouvernance qui reste morcelée, des priorités financières inégales

En 2023, le syndicat Marne vive acteur pionnier de la reconquête de la Marne fête ses 30 ans d'existence. Le bilan de ses 30 années d'engagement apparaît mitigé. Après une montée en puissance technique et politique dans les années 90 jusqu'aux années 2010, le syndicat connaît, ces dernières années, une période plus difficile. L'engagement des collectivités locales est en effet moins important, l'objectif politique de l'action du syndicat se faisant moins lisible. En 2030, **la valorisation des bords de Marne pour répondre à une demande locale de loisirs de proximité a en effet pris le dessus sur l'ambition du retour à la baignade**. D'autant plus que l'arrivée de nouvelles populations sur la période a renforcé cette demande. Se baigner constitue toujours la raison d'être politique du syndicat mais les difficultés politiques et techniques pour atteindre cet objectif, dont l'échéance est toujours repoussée, ont quelque peu démobilisé les troupes. **Le périmètre du syndicat ne s'est d'ailleurs pas élargi**, comme il le fut un temps envisagé, il est resté identique à celui de 2015, même si ponctuellement des conventions sont signées avec d'autres collectivités, en particulier dans le cadre du contrat de bassin. La baignade n'étant plus vraiment mobilisatrice, il a été en effet difficile d'entraîner d'autres acteurs au-delà des seuls acteurs historiques.

Cette situation n'a d'ailleurs pas favorisé l'émergence d'une gouvernance globale des actions portées autour de l'axe Marne, alors même que dans les années 2010 la nécessité de donner un cadre plus cohérent aux interventions des collectivités était identifiée. Chaque collectivité porte ainsi ses projets de mise en valeur locale des bords de Marne sans réelle prise en compte d'une cohérence globale ni du point de vue des loisirs de proximité et encore moins du point de vue des milieux naturels. Certains de ces projets sont néanmoins devenus sur la période, selon la sensibilité des élus locaux et la mobilisation des associations environnementales, des opérations exemplaires du point de vue écologique.

² Cf. annexe méthodologique

Le syndicat reste pourtant un acteur essentiel sur la question des milieux aquatiques de la Marne. Les différentes générations de contrats de bassin qu'il met en œuvre sur la période en témoignent. Après le succès des deux premiers contrats de bassin (le second achevé en 2015), très axés sur les actions d'assainissement mais qui ont vu aussi les actions de restauration des berges prendre de l'ampleur, avec quelques réalisations importantes du point de vue du linéaire touché (restauration de 800 mètres de berges du Port de Paris) et de nombreux projets locaux, les générations suivantes de contrat ont eu du mal à dépasser les difficultés identifiées dans le bilan du contrat de bassin 2015. En particulier, les opérations sur le pluvial ont peu émergé, les collectivités locales concentrant leurs moyens humains et financiers sur d'autres priorités. De même, les actions sur les berges sont restées pilotées selon une logique opportuniste du coup par coup, sans cohérence globale ni priorisation au regard des enjeux milieux naturels. Même si le syndicat a régulièrement mis à jour son état écologique de la Marne entre Gournay et la confluence, dont la première version en 2012 constituait une avancée certaine pour mieux gérer les berges, cet outil n'a pas réellement permis d'optimiser le pilotage des actions de restauration des berges, faute d'être saisi politiquement. Enfin, la question de l'entretien des berges, y compris quand il y a eu des aménagements écologiques réalisés, est devenue très épineuse, les collectivités ayant consacré peu de moyens à cette question ou avec des méthodes n'optimisant pas le gain écologique. Les coûts importants associés à cet entretien participe à l'essoufflement observé sur les projets de restauration écologique des berges.

Sur les affluents, l'implication des collectivités est moins historique que sur la Marne mais remonte néanmoins aux années 2010.

- Le bassin du Morbras, après un démarrage lent et difficile, s'est doté en 2015 d'un schéma d'aménagement global (Morbras et ses affluents), sans cependant réussir à unifier la maîtrise d'ouvrage qui reste assurée par deux structures différentes entre l'amont (le SMAM) et l'aval (communauté d'agglomération Haut Val de Marne). Réactualisé périodiquement, ce schéma devient sur la période la référence. Sa mise en œuvre concrète est cependant variable et inégale, les collectivités à l'aval étant historiquement moins impliquées sur ces sujets.
- Sur le ru de Chantereine, l'engagement des collectivités s'est concrétisé en 2013, année où la communauté d'agglomération Marne et Chantereine a voté son premier programme d'actions basé sur le schéma directeur du ru de Chantereine. En s'inscrivant dans la continuité du SMV, elle s'est même positionnée pour un retour à la baignade sur la Marne. L'équipe de gestion alors en place s'est maintenue mais l'importance des aménagements à mener et la faiblesse des budgets alloués a freiné un certain nombre de projets de restauration structurants, les projets maintenus étant réalisés « a minima ».
- De même le Merdereau et le ru de Maubuée ont fait l'objet d'un diagnostic diagnostic en 2004 et les étangs d'un diagnostic écologique en 2010 qui ont permis à la communauté d'agglomération du Val Maubuée de planifier tout au long de la période des actions de restauration, et d'entretien. Là encore, les travaux les plus coûteux (financièrement ou politiquement) mais pourtant nécessaires pour restaurer les milieux aquatiques n'ont pas été retenus dans les choix budgétaires.

La gestion des grands barrages : des perspectives de changement climatique qui renforcent les objectifs historiques de gestion

A l'amont du territoire Marne Confluence, la gestion du lac du Der par l'EPTB Seine Grands Lacs détermine toujours, en 2030, l'hydrologie de la Marne. L'objectif historique de gestion de ce barrage, le soutien d'étiage de la Marne pour l'AEP est conforté sur la période avec la mise en place d'une redevance soutien d'étiage dès 2013. Toute une série d'études, dont certaines sont

lancées dès 2013, ont démontré, qu'à l'horizon 2070, il faudrait s'attendre, en effet, à une forte baisse des débits moyens annuels (de l'ordre de -15% à -40%) de la Marne, du fait du changement climatique. En ce qui concerne les prévisions sur l'évolution des phénomènes de crues, en revanche, les études ne font ressortir aucun résultat significatif.

Dans ce contexte, l'EPTB acte l'importance de ses ouvrages pour assurer ses missions historiques et conforte une gestion où les milieux naturels ne constituent qu'une variable d'ajustement.

Chapitre 2 : Conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques

Les pages qui précèdent proposent une description de l'évolution des grands déterminants entre 2013 et 2030 qui pèsent sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Celles qui suivent déclinent la manière dont ces évolutions vont influencer les enjeux identifiés dans le diagnostic su SAGE et au final la qualité de la ressource et des milieux aquatiques et la qualité des rapports des habitants et du territoire à l'eau, à l'horizon 2030, sur le territoire Marne confluence.

Ce chapitre est organisé en trois parties correspondant aux **trois grands types d'enjeux sectoriels du diagnostic du SAGE**. Les deux premières parties, qui traitent respectivement de **la qualité de l'eau et de la ressource (les défis techniques)** puis des **usages, des milieux aquatiques et des paysages (les défis patrimoniaux et sociétaux)** sont très liées, l'amélioration de la qualité l'eau devant être considérée comme une condition nécessaire à celle de la restauration écologique, de la satisfaction des usages et de la qualité des paysages. La dernière partie concerne les **risques hydrologiques (les défis de gouvernance)**.

La conclusion propose une synthèse sur l'évolution, dans ce scénario sans SAGE, des **trois enjeux transversaux identifiés dans le diagnostic du SAGE : les équilibres fragiles à consolider ou à établir ; les questions diffuses ou émergentes à mieux partager et à traiter plus finement ; les incertitudes liées à l'exceptionnel ou au long terme.**

1 La qualité de l'eau et de la ressource : les défis techniques

L'assainissement par temps sec et temps de pluie : une amélioration insuffisante

Les principaux problèmes d'assainissement à traiter sur la période 2013-2030

En 2013, trois questions étaient identifiées par les différents services en charge de l'assainissement comme essentielles à traiter pour améliorer la situation de l'assainissement :

- **La question de la mauvaise sélectivité des réseaux séparatifs**, entraînant d'une part des rejets par les trop pleins sur réseaux séparatifs « eaux usées », et l'écoulement d'eaux usées mélangées à des eaux pluviales (**temps sec et pluie**) ; d'autre part étant à l'origine de rejets directs d'eaux usées dans la Marne et ses affluents. Sur la Marne, la pollution ainsi rejetée était, à cette date, estimée à environ 3000 à 4000 équivalents habitants par **temps sec** ;
- La sélectivité des réseaux est directement liée à la question du faible taux de conformité des branchements d'assainissement**

- **Le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées** et notamment sur la voirie est responsable de rejets de polluants par **temps de pluie** (HAP et pollution bactériologique notamment)

Les efforts et actions menées par les collectivités locales entre 2013 et 2030

Entre 2013 et 2030, les moyens alloués par les collectivités publiques aux politiques de l'eau s'inscrivent dans la continuité des années 2000 et sont même de plus en plus tendus avec la baisse observée des consommations d'eau. Cela est d'autant plus vrai pour les petites communes qui ne mutualisent pas leurs moyens techniques et financiers via l'intercommunalité et sont donc particulièrement dépourvues. Dans ce contexte, **peu d'efforts supplémentaires ont été menés par rapport aux débuts des années 2000 pour prendre en charge les problèmes identifiés alors.**

Ainsi :

- **le rythme de contrôle et de mise aux normes des branchements reste insuffisant et ce malgré des aides de l'Agence de l'eau** qui sur la période sont renforcées en permettant, sous certaines conditions, de financer à 100% la mise en conformité du branchement pour les particuliers et en conditionnant ses aides aux réseaux à une mise en conformité d'une partie des branchements. Mais les services se heurtent à un **manque de moyens pour assurer les contrôles**, en particulier pour les petites communes dont la structuration des services sur ces questions fait défaut, et surtout à un **manque de soutien politique** : concrètement quasiment aucun maire ne mobilise son pouvoir de police en la matière. Comme en 2013, environ 80% des contrôles et mises en conformité se font lors des mutations immobilières et chaque année se sont 3% des branchements existants qui sont contrôlés. En moyenne, 1500 branchements non conformes sont ainsi découverts chaque année dont seulement 10 à 30% font l'objet de travaux rapides. Sur le département 93, à ce rythme, la situation n'est pas réglée en 2030. Les services estiment d'ailleurs qu'il faudra attendre 2040, pour espérer se rapprocher d'un taux de conformité convenable dans les quartiers les plus problématiques, soit 20 ans après l'échéance de 2021 fixée pour l'atteinte du bon état physico chimique sur la Marne. Sur certains affluents, la situation pourrait être plus marquée encore (amont Morbras, Chantereine), tant l'état des réseaux est dégradé. Dans tous les cas, le **manque de connaissance de l'ampleur de la tâche à réaliser**, déjà identifié comme un handicap en 2013, ne favorise ni l'engagement des élus ni l'efficacité des actions de contrôles qui restent peu ciblées. Cela alors même que les communes avaient l'obligation d'avoir réalisé des diagnostics patrimoniaux des réseaux avant la fin 2013. Cette question des « mauvais » branchements concerne **essentiellement l'urbanisation ancienne**, les nouveaux quartiers qui se construisent sur la période étant quant à eux convenablement raccordés ;
- en matière de **gestion des eaux de ruissellement**, l'artificialisation des sols, entre 2013 et 2030, et une prise en compte insuffisante de cette question dans les aménagements urbains ont **aggravé la situation**. En 2030, avec une croissance d'environ 0,2% par an, **les surfaces imperméabilisées** ont globalement augmenté de 150 ha (+3,5%). Si l'ensemble du territoire est concerné à l'exception des zones dites à « urbanisation modérée ou poche de préservation », les dynamiques à l'origine de cette croissance sont cependant variables. Par exemple, dans le secteur où prédomine l'étalement urbain, au sud du territoire, c'est d'abord une question de mauvaise intégration de la question dans la planification de l'aménagement qui explique la croissance des espaces imperméabilisés. Dans le secteur « ville nouvelle », où la planification est davantage intégrée, cette croissance trouve plutôt son origine, dans la

mise en œuvre opérationnelle des aménagements. Comme en 2013, la surface imperméabilisée est estimée à environ 15-16% de la surface du territoire avec de fortes disparités entre territoires, par exemple, la partie du bassin Marne sur le département du 93 plus urbanisée a un coefficient d'imperméabilisation proche de 34% ;

- le retard en matière de zonage pluvial n'a pas été rattrapé même s'il faut noter que plusieurs grosses collectivités ou intercommunalités en disposent désormais. Pour ces dernières, les **négociations avec les communes pour intégrer les recommandations dans les documents d'urbanisme ne sont pas toujours évidentes**. Les zonages des départements, engagés depuis plus longtemps dans cette planification, ont été validés en 2013 et 2014 et ont déjà été révisés, entre 2018 et 2020. Cependant les services ont toujours du mal à faire intégrer leurs préconisations dans les documents d'urbanisme et concrètement, sur le terrain, à les faire adopter par les maîtres d'œuvre. Sans compter que se pose de plus en plus le **problème du mauvais entretien des dispositifs de gestion des eaux de ruissellement**, notamment dans le domaine privé, qui altère l'efficacité de ces dispositifs. Les tentatives de mise en place d'une taxe pluviale ont échoué et ce malgré une modification des textes rendant plus facile sa mise en œuvre. Plusieurs éléments freinent encore son adoption et en particulier la **gouvernance éclatée en matière de responsabilité sur les eaux pluviales** et le fait que les collectivités elles-mêmes seraient redevables pour leur patrimoine bâti.
- en ce qui concerne le SIAAP, en 2030, celui-ci est en pleine révision de son schéma directeur d'assainissement 2021-2036. Le précédent schéma **2007-2021** révisé en 2014 n'a que peu concerné le territoire Marne confluence, l'essentiel des investissements ayant été absorbé par la mise aux normes de la station d'Achères pour respecter les objectifs DCE. Sur les 2 milliards d'aides attribuées au SIAAP par l'Agence de l'eau, sur cette période, 75% concernent cette station, les 25 % restant ciblent des projets hors Marne confluence. Seuls le **projet expérimental de station des eaux pluviales du ru de La Lande et les bassins de rétentions** qui l'accompagnent portés par le conseil général 94 et inscrit dans le schéma d'assainissement de l'agglomération parisienne voient finalement le jour après une période de gel des investissements pendant la révision du schéma en 2012 et 2013. Si ce nouvel équipement permet de réduire les rejets de pollution par temps de pluie dans la Marne, son **fonctionnement** reste sur la période un enjeu. Sur la période **2021-2036**, le SIAAP inscrit dans son nouveau schéma, des travaux sur le territoire Marne confluence essentiellement sur la gestion des rejets par temps de pluie. Les investissements étant finis sur Achères des marges de manœuvre sont à nouveau disponibles pour **traiter les fragilités du système** déjà pointées lors de la révision de 2014 et depuis confirmées avec l'évolution de l'urbanisation du territoire. Les investissements réalisés, de nature curative, ont comme effet pervers de démobiliser l'action publique sur la question des branchements et des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- enfin en ce qui concerne les **rejets non domestiques**, leur prise en charge reste toujours, sur la période, problématique compte tenu de leur caractère diffus et d'une méconnaissance globale des activités économiques concernées. Sur ce dernier point, les collectivités organisées en intercommunalité ont le plus progressé sur la période en menant des enquêtes qui nécessitent cependant des mises à jour régulières. Globalement, cependant, les actions restent **trop ponctuelles et dispersées pour être réellement efficaces**. Comme dans les années 2010, c'est sur le Morbras et le ru de Chantereine que ce problème se pose de manière accrue.

Les conséquences sur la résolution des problèmes d'assainissement

Au final, l'ensemble de ces évolutions ont peu modifié les problèmes d'assainissement identifiés en 2013. L'amélioration de la situation de l'assainissement est ainsi toute relative, la seule poursuite des efforts entrepris dans les années 2000 et 2010 apparaissant en effet largement insuffisante pour régler les problèmes, à l'exception de la Marne.

- Sur la Marne, même si la maîtrise des débits d'apports au réseau progresse modestement comme dans les décennies précédentes, les volumes rejetés par les principaux déversoirs dans la Marne ont augmenté à proportion de l'évolution des surfaces actives, les investissements du SIAAP dans les années 2020 ont cependant réglé les plus gros problèmes sur les principaux déversoirs en Marne.

- Sur le Morbras, le réseau déjà insuffisamment dimensionné en 2013, l'est d'autant plus avec l'augmentation du ruissellement et la question des rejets directs n'est pas réglée.

- De même sur le ru de Chantereine, l'état des ouvrages d'assainissement, déjà vétustes en 2013, et la sélectivité du réseau ne se sont guère améliorées provoquant des pollutions par temps de pluie et par temps sec, les efforts sur les branchements et les investissements sur le patrimoine n'ayant pas été suffisants.

- Enfin sur les rus du territoire du Val Maubuée, malgré une situation de l'assainissement relativement plus favorable en 2013, les évolutions de l'imperméabilisation des sols sur un bassin à la fois concerné par la cité Descartes et l'urbanisation « ville nouvelle » ont tout au plus permis une stabilisation de la situation de 2013.

Sur ces affluents l'augmentation des flux de pollution liés à l'accroissement de la population et des activités économiques qui l'accompagnent est d'autant plus pénalisante que les débits d'étiage de ces cours d'eau sont faibles.

Conséquences sur la qualité de l'eau et des ressources

L'atteinte des objectifs DCE : une situation contrastée entre la Marne et ses affluents

En 2021, prochaine échéance de la DCE après 2015, les autorités de bassin publient un bilan des masses d'eau de l'atteinte du bon état ou bon potentiel des masses d'eau du bassin. Sur Marne confluence, au regard de la DCE, le bilan est mitigé :

- sur la Marne, le bon potentiel est atteint même si des incertitudes subsistent sur certains paramètres. Pour l'état écologique, la physico chimie affiche un niveau satisfaisant, comme c'était d'ailleurs déjà le cas dans les années 2010. En revanche la biologie est plus incertaine mais l'absence de norme bien définie laisse planer un flou favorable, au grand dam de certaines associations qui y voient une manière de renoncer à agir. Au final, en 2021, l'état écologique de la Marne est jugé satisfaisant au regard de l'objectif de bon potentiel. Pour l'état chimique (les substances dangereuses) la situation apparaît plus mitigée en raison essentiellement, comme en 2013, des HAP, issus de l'atmosphère et fortement liés au ruissellement urbain. Cette pollution fait cependant l'objet d'une dérogation jusqu'en 2027. Notons que la qualité des eaux du canal de Chelles ne semblant pas impacter fortement celle de la Marne, aucun effort particulier n'a été réalisé pour mieux la connaître ; La qualité de l'eau de la base de Vaires, satisfaisante en 2013, ne s'est, quant à elle pas dégradée sur la

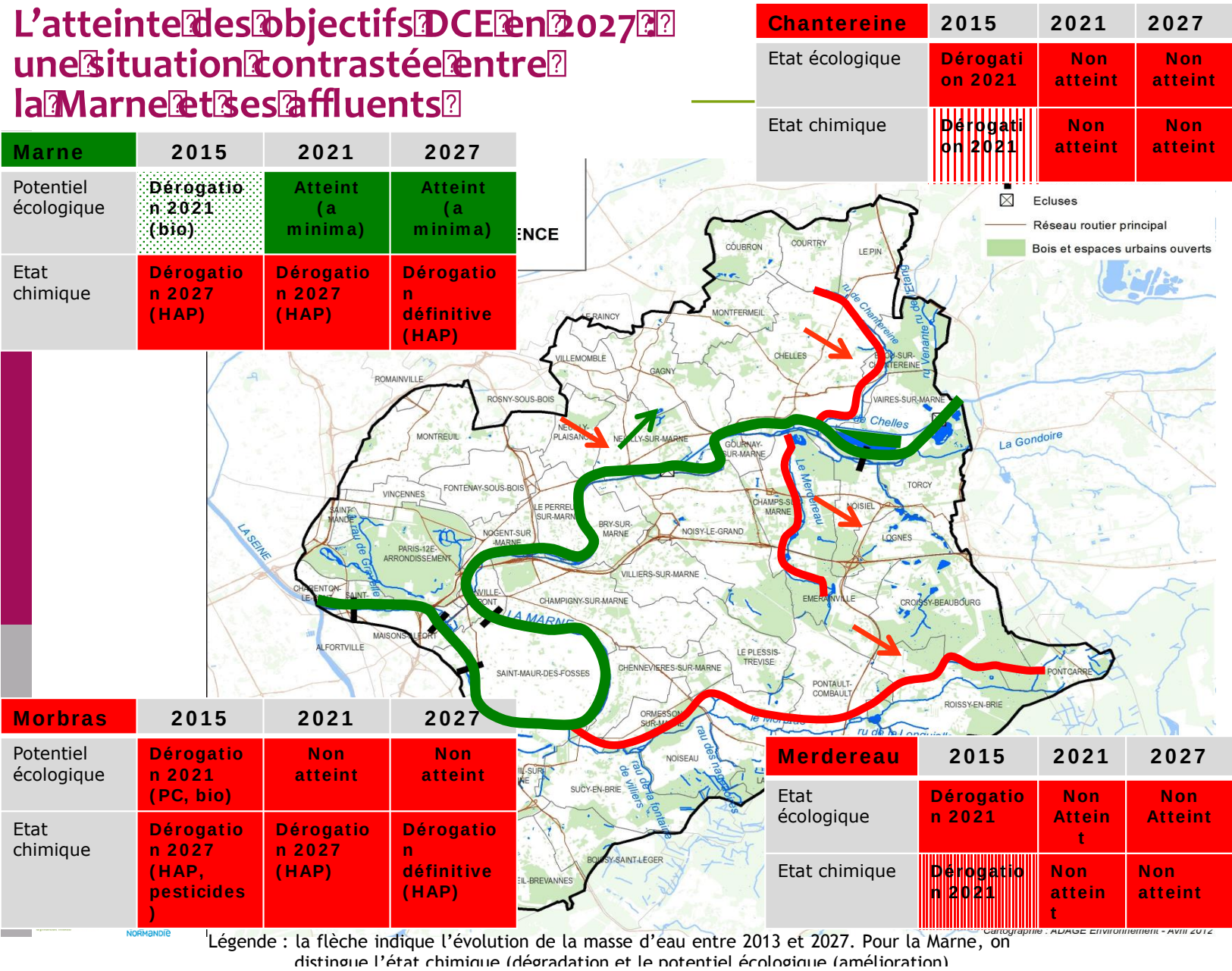
période même si le plan d’eau reste toujours fragile au regard du risque de blooms algaux.

- sur les affluents, en revanche la situation de la qualité des eaux déjà très mauvaise en 2013 ne s’est pas améliorée, compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, tant sur le plan écologique que chimique. En 2021, le bon état pour les rus de Chantereine et du Merdereau et le bon potentiel pour le Morbras sont ainsi loin d’être atteints. Les seules améliorations notables, relatives aux teneurs en pesticides en raison des interdictions de certains produits sur la période, et de la vigilance des collectivités qui s’est maintenue, ne sont pas discriminantes pour l’objectif DCE.

Six ans après, en 2027, dernière échéance de la DCE, la situation de la qualité des eaux a peu évolué.

- Sur la Marne, le bon état chimique n’est toujours pas atteint mais aux vues des difficultés particulières liées aux caractéristiques de la pollution aux HAP (les responsabilités en la matière dépassant largement la seule gestion de l’eau), de nouvelles dérogations sont admises. Par ailleurs les investissements programmés du SIAAP viennent conforter la bonne situation de la physico chimie de la Marne.
- Sur les affluents, la qualité est toujours insuffisante tant sur l’état écologique que chimique (en dépit des mêmes dérogations cependant pour les HAP).

L'atteinte des objectifs DCE en 2027 : une situation contrastée entre la Marne et ses affluents



La qualité baignade : une exigence jamais atteinte, une ambition qui patine

Si l’objectif DCE est atteint sur la Marne, ce n’est en revanche pas du tout le cas de l’objectif de la baignade. Les normes sont bien plus exigeantes notamment en terme de constance, quelques mauvais résultats suffisant pour « déclasser » toute une saison, voire plusieurs saisons. En particulier, les efforts de mise aux normes des branchements et de prise en compte des enjeux de pollution par ruissellement n’ont pas été suffisants pour fiabiliser significativement dans la durée la qualité bactériologique. Mais surtout, l’approche essentiellement techniciste de la question n’a pas permis d’imaginer d’autres scénarios qu’une maîtrise totale de la pollution bactériologique pour permettre une activité de baignade, alors même que le caractère diffus et aléatoire des sources de pollution rend sans doute illusoire leur maîtrise absolue. Dans ces conditions, en 2021 comme en 2030, le retour à la baignade n’est toujours pas d’actualité, dans ce scénario sans SAGE. Ceci explique, comme on l’a vu plus haut, que l’objectif baignade connaisse un certain essoufflement et n’apparaisse plus politiquement aussi fédérateur que par le passé.

La qualité de la ressource en eau potable : des solutions curatives toujours efficaces

En ce qui concerne la qualité de l’eau de la Marne dans une perspective de production d’eau potable, celle-ci est toujours restée conforme aux normes d’eau brute en vigueur. Les services du SEDIF et d’Eau de Paris, en charge des deux plus grosses usines d’eau potable du territoire, alertent cependant régulièrement les acteurs locaux sur l’enjeu des pollutions émergentes et la question des HAP qui menacent leur prise d’eau. Jusqu’en 2030, cependant, la haute technicité des usines d’eau potable s’est toujours avérée suffisante pour garantir une qualité d’eau potable conforme. La logique curative a ainsi pallié l’absence de politique préventive avec toutefois des conséquences inévitables sur le prix de l’eau.

5 Les usages, les milieux naturels et les paysages : les défis patrimoniaux et sociétaux

La dégradation de la qualité de l'eau, observée en 2030, sur les affluents et dans une moindre mesure sur la Marne a des conséquences directes sur la satisfaction des usages de loisirs liés à l'eau et l'amélioration de la qualité des paysages ainsi que sur l'amélioration écologique des milieux.

La satisfaction des usages de loisirs liés à l'eau et la valorisation des paysages : entre des affluents délaissés et une Marne victime de son succès

La demande sociale pour des loisirs de proximité se développe largement sur le territoire pendant la période étudiée, soutenue par une croissance de la population et un tissu associatif toujours très présent. Face à cette demande, l'attractivité des cours d'eau et de leurs espaces riverains connaît une trajectoire très différente selon les secteurs.

L'attractivité des berges

En 2030, les affluents sont toujours orphelins d'une appropriation sociale malgré quelques initiatives de valorisation locale qui ont émergé à la fin des années 2000 et se sont poursuivies dans les années 2010, notamment dans le cadre des politiques de liaisons douces. La dégradation de la qualité de l'eau et le caractère très diffus et ponctuel de travaux structurants en particulier sur l'hydromorphologie n'ont pas permis une restauration écologique suffisante pour renforcer l'attractivité de ces espaces pour les populations.

l'inverse la Marne, qui offre encore un cadre de vie attractif malgré une banalisation des milieux (cf. paragraphe suivant) souffre d'une surfréquentation. Celle-ci se focalise sur les secteurs les plus préservés et là où les collectivités ont réalisé des aménagements pour faciliter l'accès aux berges, organiser des événements festifs voir développer une activité économique autour des loisirs. C'est le cas par exemple de Noisy le Grand qui inaugure en 2018 son nouveau port de plaisance de 150 places et ses équipements annexes ainsi que deux nouvelles passerelles rendant l'accès à la Haute île plus facile. C'est le cas également sur la base de Vaires où les nouveaux équipements inaugurés par la Région, en 2015, confortent l'attractivité du site même si des problèmes d'accès persistent, l'intégration de la base dans le territoire n'étant que partielle. En 2020, la Communauté d'agglomération Val Maubué a cependant ouvert une passerelle reliant la base à son territoire. Enfin certains projets de développement touristique autour de la Marne notamment au niveau du CDT Boucle de Marne ont émergé sur la période autour des ports et haltes nautiques.

Comme dans les années 2010, le manque de vision globale dans l'aménagement des bords de Marne nuit à la cohérence des projets. Alors que certains secteurs sont surinvestis d'autres restent relativement délaissés et sont sujets à des dégradations et comportements inciviques, à l'image du canal de Chelles. Par ailleurs, la continuité des cheminements ne connaît pas d'avancée significative, faute de volonté politique de la part des collectivités et de VNF, alors

même que le statut de domaine public fluvial devrait la garantir : en pratique le cycliste ou le promeneur est toujours confronté à des passages barrés ou difficiles d'accès.

Enfin, ce morcellement des initiatives locales sur l'aménagement des berges nuit plus globalement à la sensibilisation des riverains et des populations fréquentant la Marne sur la richesse du patrimoine écologique de ces espaces et la nécessité de les préserver. Les élus sont d'ailleurs de plus en plus souvent interpellés par des habitants pour « nettoyer » les berges, faciliter la circulation des vélos et rollers par des aménagements adéquats, etc. Les associations locales, environnementales et de loisirs, ne cessent de dénoncer une dérive vers toujours plus d'aménagement cadre de vie « en dur ». Nombre d'entre elles, qui revendiquent une certaine qualité environnementale pour exercer pleinement leurs loisirs se sentent lésées dans leur activité par la banalisation insidieuse des milieux aquatiques qu'elles observent.

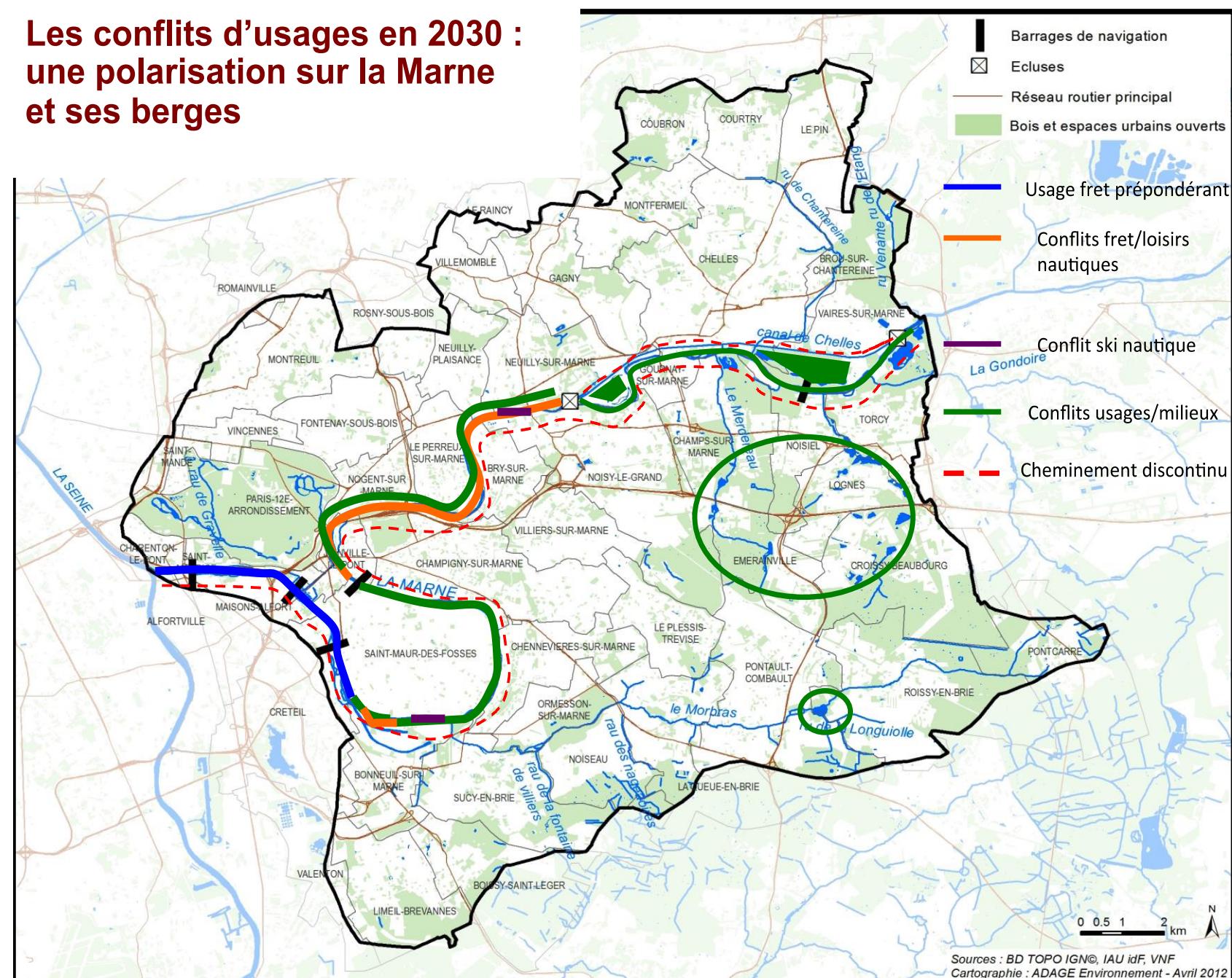
Enfin, les étangs du Val Maubué sont également prisés comme en 2013. L'augmentation de la population locale renforçant d'autant plus l'attractivité de ces espaces en milieu urbain.

L'attractivité de la voie d'eau

La voie d'eau est également concernée par l'engouement pour des activités de proximité. En 2030, les clubs de canoë et d'aviron font le plein d'adhérents et arrivent aux limites de leur capacité et ce malgré l'installation de nouveaux équipements sur la période 2013-2030 (par exemple sur la base de Vaires). Le partage de la voie d'eau entre les différentes activités devient de plus en plus problématique :

- sur les tronçons navigables la hausse conjointe des pratiquants de sports nautiques et de la navigation de fret à l'amont du tunnel de Joinville suscite quelques tensions entre ces deux types d'activité plus difficilement compatibles au-delà d'un certain seuil. En l'absence de modalités d'échanges organisées sur ces questions, les tensions sont parfois exacerbées et les services de VNF régulièrement accusés par les acteurs locaux de ne pas jouer le jeu du territoire, en ne se préoccupant que des aménagements en lien avec la navigation.
- à l'aval du tunnel sur la partie à grand gabarit, l'importance du trafic fluvial, en lien avec le développement du port de Bonneuil, rend moins aisée la pratique des activités de loisirs sur la voie d'eau.
- les tensions sont également présentes entre les différentes activités nautiques. Sur la partie val de marnaise, l'arrêté préfectoral de 2014, qui fait toujours référence, n'a pas réglé la question du ski nautique, aucun consensus ne s'étant dégagé suite à l'attaque de l'ancien arrêté par une association de ski nautique. Or la pratique individuelle de ce sport s'est développée sur la période exacerbant les tensions avec les autres usagers. En revanche, les comités d'utilisateurs remobilisés régulièrement fonctionnent toujours et permettent de régler un certain nombre de problèmes de fonctionnement locaux. Sur les autres départements ces comités n'ont jamais été mis en place et on atteint la limite de la régulation bilatérale entre personnes. Qu'elle soit formelle ou informelle la gestion de la cohabitation entre usages rencontre des limites avec le développement de pratiques individuelles hors club, plus diffuses, non organisée et donc sans représentants. Le rôle de sensibilisation historiquement joué par les clubs nautiques de la Marne vis-à-vis de leurs adhérents est moins efficace vis à vis de ces publics.

Les conflits d'usages en 2030 : une polarisation sur la Marne et ses berges



Les paysages

Enfin, en 2030, les paysages qui ont évolué sur l'ensemble du territoire en lien avec les différentes dynamiques d'urbanisation qui s'y sont développées n'ont pas fait l'objet d'une valorisation particulière, au-delà des grands principes affichés. **L'identité paysagère « Marne »**, qui bénéficie d'un ancrage historique fort, **reste cependant encore très présente, mais seuls quelques projets ponctuels pour la valoriser ont été réalisés**, par exemple l'aménagement de quelques points de vue, **sans cohérence globale**. Par ailleurs, **le potentiel d'image et d'attractivité de l'eau diffuse et discrète** (les mares et zones humides, les dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales, les anciens rus, etc.) **n'a pas vraiment été exploité**, à l'exception de quelques projets d'aménagement urbains vitrines (type éco-quartier) où l'eau dans la ville a été mise en scène. Ce potentiel a d'ailleurs été dans certains secteurs

bien mis à mal par le grignotage des zones humides ordinaires (cf. paragraphe « les continuités écologiques et les zones humides »).

La reconquête écologique des milieux aquatiques et la préservation et la restauration des continuités

Les milieux aquatiques apparaissent comme les grands perdants de ce scénario sans SAGE. Alors que les dynamiques locales identifiées dans les années 2000/2010 laissaient espérer des évolutions favorables, les grandes tendances territoriales qui marquent la période ont finalement joué défavorablement sur les milieux naturels en mettant en tension les objectifs des politiques environnementales et des politiques d'aménagement, de logement et de loisirs.

Malgré les différents outils de connaissance et de financement mis en place sur la période par les grandes collectivités, notamment la Région et l'Agence de l'eau, dans la continuité des années 2010, la prise en charge locale n'a pas été à la hauteur des enjeux de reconquête écologique et de restauration des continuités.

Seule l'**activité vigilante des associations** s'appuyant sur un cadrage réglementaire et les grands principes des politiques publiques environnementales et de planification de l'aménagement du territoire ont permis de faire exister la question de la préservation des milieux aquatiques dans les débats et projets locaux. **Cette vigilance s'est particulièrement manifestée là où les projets d'urbanisation étaient les plus importants.** Les zones à urbanisation modérée ont été ainsi moins investies, l'absence de planification ne favorisant pas la mise en alerte de la société civile.

Dans le détail cependant la situation apparaît plus contrastée.

Des espaces protégés nécessitant une gestion accrue du fait de l'augmentation de la fréquentation

Globalement les espaces naturels du territoire, bénéficiant déjà dans les années 2000 de **statuts de protection forts** (plus de la moitié des ZNIEFF disposaient en 2012 d'un statut de protection - APB et RNR et RND, Natura 2000, ENS, RB, PRIF), sont **préservés de la dynamique d'aménagement** sur la période 2013-2030. La politique de l'AEV permet même d'étendre le périmètre de certains PRIF, notamment autour des bois de Celie, Malnoue et de la forêt de Ferrières. Ces espaces rencontrent cependant des **problèmes de gestion**, soit qu'ils soient délaissés sans plan de gestion effectif, soit qu'ils soient ouverts au public et soumis à une fréquentation accrue menaçant par endroit leur qualité écologique. Ces questions opposent localement partisans d'une ouverture au public et ceux qui souhaitent interdire ou limiter l'accès. La **Haute île**, par exemple, illustre cet équilibre fragile à trouver entre préservation et ouverture d'espaces de ressourcement pour les populations locales. La **base de Vaires** également, avec son nouveau complexe touristique et l'attractivité qu'il engendre. Les espaces naturels du site pendant un temps très protégés se sont ouverts progressivement au grand public et nécessitent désormais une gestion adaptée pas toujours optimale pour les milieux.

Les grands massifs forestiers, véritables poumons verts du territoire, sont également bien protégés mais dans les secteurs où l'urbanisation est la moins planifiée, notamment **au sud du territoire**, marqué par l'étalement urbain, **l'artificialisation grignote jusqu'aux lisières des bois.**

Enfin, il faut noter sur la période, quelques **combats emblématiques** livrés par les associations sur des zones Natura 2000 menacées par des projets d'aménagement qui soulignent que **même avec des statuts de protection forts la préservation des milieux n'est jamais totalement acquise.**

Les continuités écologiques et les zones humides : une prise en compte a minima dans la trame urbaine

Au niveau régional, la préservation et la restauration des continuités écologiques au cœur de la démarche SRCE lancée en 2013 est restée, jusqu'en 2030, une politique importante de la Région. Celle-ci n'a pas cependant instauré d'incitation forte sur cette politique en assortissant ses aides aux collectivités d'un bonus/malus en fonction d'objectifs en la matière, comme elle l'a fait par exemple pour sa politique en faveur du logement social. **La mise en œuvre concrète de la trame verte et bleue s'est au final heurtée à des arbitrages locaux a minima.** Dès lors, la préservation et surtout la restauration des continuités est loin d'être effective partout.

En 2030, le constat est ainsi très mitigé sur cette question. Les départements ont certes participé à développer un réseau écologique au travers de leur politique de gestion des parcs et de développement des transports doux, la Région au travers de l'AEV a également réalisé quelques acquisitions foncières structurantes mais au-delà de ces opérations, **les espaces naturels plus diffus, plus « ordinaires » y compris les zones humides locales ont largement été mités par l'aménagement du territoire.**

C'est le cas à la fois, sur les **secteurs d'étalement urbain (sud du territoire)** mais également à l'est du territoire où s'est achevé le **développement de la ville nouvelle** sur des espaces qui étaient en friche ou agricoles en 2013. Sur les périmètres des CDT, le **défaut d'une gouvernance globale n'a pas favorisé une approche cohérente de constitution d'un réseau écologique**, d'autant plus que la planification idéale, imaginée par chacune des collectivités dans les années 2010, s'est heurtée à des **contraintes locales et de coûts** qui ont pénalisé en premier lieu les approches environnementales.

Au final, au-delà des grands espaces protégés, le réseau écologique en 2030 est constitué pour beaucoup des espaces interstitiels les moins propices à l'aménagement, sous les lignes électriques, le long des voies ferrées, etc.

Enfin, en matière de **continuité piscicole**, la situation n'a quasiment pas évolué depuis les années 2010, sur les **affluents**. Ceux-ci restent toujours très impactés par les nombreux ouvrages implantés dans le lit. Sur la **Marne** en revanche, VNF vient de finir sa dernière opération de construction de passe à poissons, 3 ouvrages sur les 4 identifiés dans les années 2010 comme faisant obstacle à la continuité sont désormais équipés. L'entretien de ces passes est néanmoins problématique compte tenu du manque de moyens humains disponibles pour ce travail.

Les bords de Marne et les îles : des projets qui valorisent peu le potentiel écologique

Les milieux naturels des bords de Marne ont connu, entre 2013 et 2030, une évolution lente mais certaine vers une forme de banalisation sur les secteurs non protégés historiquement. Même si certaines collectivités continuent de se mobiliser sur des projets de restauration, la hausse de la fréquentation des bords de Marne observée sur la période incite à recourir à des aménagements moins naturels pour accueillir les populations et organiser les activités. **Une certaine désillusion prévaut d'ailleurs, même chez les plus volontaristes : entre les coûts de gestion écologiques et les aménagements plus lourds nécessaires pour gérer la surfréquentation, il est de plus en plus difficile de donner un sens à une politique d'aménagement écologique des berges.**

Sur les tronçons navigables, l'augmentation du trafic fluvial a eu tendance à décourager les aménagements écologiques : les collectivités ont considéré que, sur certains secteurs, les **impacts du batillage** risquaient de devenir techniquement trop difficiles à gérer ou à des coûts rédhibitoires, notamment en matière d'entretien. L'érosion des berges constitue toujours un sujet de discorde entre certaines collectivités et VNF, chacun se renvoyant la responsabilité de la gestion.

Au final, malgré l'action du syndicat Marne Vive pour rendre cohérente les actions de restauration menées, à l'échelle de son périmètre, (cf. paragraphe politique de l'eau) et orienter les aménagements vers des projets plus écologiques, **la valorisation du potentiel écologique des bords de Marne reste très limitée sur la période**, au-delà de quelques opérations phares. La sensibilisation des services techniques en charge de l'entretien, à une gestion différenciée plus optimale pour les milieux a été une des actions récurrentes du syndicat mais le manque de moyens financiers et humains a limité l'application des

modalités préconisées. Hors périmètre syndicat, le constat est encore plus criant avec des aménagements des bords de Marne souvent plus paysagers qu'écologiques et une gestion non optimale au regard des enjeux écologiques.

Les affluents : une gestion améliorée mais des problèmes structurants non résolus

Sur les affluents, la situation des milieux aquatiques est toujours très préoccupante en 2030. Les problèmes de pollution de l'eau toujours non résolus, déjà évoqués, sont extrêmement pénalisants pour l'amélioration écologique des milieux.

Par ailleurs, l'entretien doux s'est certes développé, notamment sur le **Morbras** où les aménagements lourds sont bannis suite à l'étude globale de 2015, mais l'ensemble des travaux structurants tant en termes de continuité écologique que de restauration hydromorphologique n'ont pas été réalisés. Leur portage est en effet difficile, dans des contextes très urbanisés, compte tenu de leur impact foncier et de leur coût de réalisation. Sur le **ru de Chantereine**, même si le cours d'eau est classé en masse d'eau naturelle, l'artificialisation est telle que les quelques opérations de restauration réalisées dans les années 2010, suite au schéma directeur, sont insuffisantes pour améliorer réellement la situation.

De manière générale, **ces affluents** souffrent de conditions de débit d'étiage très défavorables au regard des pressions qui s'y exercent. Les efforts à mener pour reconquérir la qualité écologique en sont d'autant plus élevés. Pour beaucoup de collectivités locales, ils n'ont ainsi **pas été considérés comme prioritaires**, sur la période étudiée, au regard des autres politiques locales qu'elles soutiennent.

6 Les risques hydrologiques

En 2030, ce sont **13 000 habitants supplémentaires par rapport aux années 2010 qui vivent en zone inondable de la Marne**. En effet, malgré les PPRi en place, le SDAGE Seine Normandie, la construction en zone inondable s'est poursuivie quasiment au même rythme que les tendances passées. Si certains projets urbains « phares » menés sur ces zones ont intégré dès leur conception une prise en compte de l'enjeu inondation, il n'en reste pas moins que globalement la vulnérabilité du territoire a augmenté.

C'est essentiellement l'absence de gouvernance adéquate, pour anticiper au quotidien la gestion de crise, qui s'avère encore très pénalisante pour une prise en charge effective et globale du risque. En 2015, la concertation organisée autour de l'élaboration d'une stratégie locale, déclinant le plan de gestion du risque inondation à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation de l'agglomération parisienne (regroupant notamment les communes riveraines de la Marne en aval de Lagny), n'a malheureusement pas vraiment permis de mobiliser tous les acteurs et de mettre en place cette gouvernance qui fait défaut. La méconnaissance des enjeux sectoriels n'a probablement pas aidé à une prise de conscience collective du risque. Même si la directive Inondation a été l'occasion pour les services de l'Etat de sensibiliser les élus, l'insuffisante sensibilisation des populations, des opérateurs économiques et publics reste un frein important à la prise en charge effective de cette problématique. Certaines collectivités se sont certes investies sérieusement sur la gestion de crise mais avec des initiatives souvent menées à une échelle insuffisante ou ne traitant que d'un volet particulier et, dans tous les cas, dans une logique dominée par la volonté de maîtriser le risque. Sur le territoire, le département Val de Marne mobilisé depuis plus de 15 ans sur cette problématique fait ainsi figure de référence quant à sa mobilisation sur l'élaboration et la mise à jour régulière d'un plan de continuité d'activité.

Sur les affluents, les crues plus brutales, plutôt liées à des épisodes d'orage, se sont accrues avec l'augmentation de l'imperméabilisation des bassins versants.

Enfin, au-delà des risques liés au débordement des cours d'eau, le territoire est soumis à des **inondations par ruissellement urbain qui se sont globalement accrues** notamment sur le bassin du Morbras qui combine une urbanisation mal planifiée (au sud du territoire) et une gestion des eaux de ruissellement difficile (sous dimensionnement des réseaux, secteurs pentus). En rive droite de la Marne, là où les réseaux séparatifs ne fonctionnent pas toujours bien, le risque s'est également accentué, en lien avec l'augmentation de l'artificialisation, à l'exception des zones à urbanisation modérée.

Conclusion : en l'absence de SAGE, quelles évolutions des enjeux stratégiques ?

Dans ce scénario sans SAGE, la situation des enjeux transversaux du SAGE identifiés dans le diagnostic stratégique amène les commentaires suivants.

La gestion des équilibres : les limites d'une gestion restée locale

En ce qui concerne la question des équilibres fragiles à consolider ou à établir (partage de la voie d'eau, partage des berges entre usagers, compatibilité usages/milieus, préservation/restauration des continuités écologiques), le scénario sans SAGE souligne qu'il n'y a **pas de rupture, par rapport à 2013, dans les leviers à l'œuvre localement** pour répondre à cet enjeu. En particulier, la société civile joue toujours un rôle déterminant dans la protection des milieux qu'elle considère comme un support de vie sociale, au-delà de leur importance écologique. De même, le dialogue inter-acteurs se poursuit sur la période étudiée au travers de différentes démarches sectorielles impulsées par un cadrage réglementaire (inondation, arrêté préfectoral, etc.) ; par des politiques régionales et départementales (Grand Paris, Plan Bleu du Val de Marne, etc.) ou bien encore par une structuration politique locale bien en place et en particulier le syndicat Marne Vive. Mais le scénario souligne également que **ces leviers sont insuffisants** pour traiter pleinement cet enjeu transversal et que les acteurs du territoire n'ont pas pu ou su, sur la période étudiée, en mobiliser de nouveaux. **Aucune vision globale et coordonnée de la gestion des milieux aquatiques et des usages** dont ils sont le support n'a émergé et encore moins été partagée et mise en œuvre sur la période étudiée. De même, dans ce scénario, les acteurs, à l'exception du monde associatif, n'ont pas su saisir l'opportunité d'un cadre réglementaire, qui s'est pourtant affirmé sur la période notamment en lien avec la DCE et les grandes politiques de planification urbaine, pour une mise en œuvre plus rigoureuse au service de la consolidation des équilibres.

Au final, **les équilibres au cœur de cet enjeu sont malmenés sur la période**, chaque acteur poursuivant sa stratégie propre sans coordination globale. La gouvernance restée avant tout locale montre ici ses limites. **Faute d'un travail politique à une échelle plus vaste**, celle-ci n'a pas permis aux acteurs locaux d'acquérir une capacité d'influence suffisante pour jouer dans le grand jeu des décisions structurant l'évolution des territoires, et donc des milieux aquatiques et des usages qu'ils supportent, notamment en matière d'aménagement et de devenir de la voie d'eau.

Les questions diffuses et/ou émergentes : des approches techniques restées sans visibilité sociale ni relais politique

En ce qui concerne les questions diffuses ou émergentes à mieux partager et à traiter plus finement (la redécouverte des affluents, la reconquête écologique, les pollutions par temps sec, le ruissellement, les paysages), le scénario sans SAGE met en évidence également que la poursuite des leviers déjà à l'œuvre dans les années 2010 n'a pas suffi à traiter correctement ces questions. Ce, malgré des capacités d'ingénierie toujours bien présentes en particulier dans

le domaine de l'assainissement. Ces capacités ont permis une certaine innovation technique, des initiatives de restauration écologique qui ont continué à émerger sans toutefois se généraliser et la construction d'un discours sur l'importance du paysage mais qui n'a jamais réellement été intégré concrètement dans l'action. **Faute d'avoir placé plus clairement ces capacités d'ingénierie au service des aspirations sociales présentes dans le territoire, il a été difficile de donner prise à une action politique d'envergure sur ces questions.** Ainsi, l'ingénierie technique eau est restée au service de l'aménagement technique du territoire et n'a pas su se mettre au service d'un projet politique et citoyen au sein duquel les milieux aquatiques fassent sens. Cette situation n'a pas favorisé la mobilisation politique nécessaire pour mettre en œuvre la solidarité amont/aval, pour mieux structurer les acteurs autour des compétences assainissement et paysage, ni pour renforcer le suivi et le contrôle et intégrer dans les documents d'urbanisme des prescriptions sur l'eau. Elle n'a pas permis non plus de rendre ces questions prioritaires afin d'y affecter les moyens humains adéquats. La mobilisation politique est d'autant plus difficile que **les élus restent souvent réticents pour s'investir sur l'enjeu eau, face à d'autres priorités** (accueil des nouvelles populations, logements, économie locale, etc.)

Au final, dans ce scénario sans SAGE, **ces questions ont globalement été traitées dans une approche technique, sans visibilité sociale ni implication politique, dans le cadre d'une gouvernance « experte ».** Ainsi, l'objectif du retour à la baignade qui, dans les années 2010, permettait de donner un sens technique à un projet politique ne joue plus ce rôle, dans ce scénario, sans qu'une autre vision politique de l'eau et des milieux aquatiques n'émerge pour autant. Dans ce contexte, les actions menées en faveur du traitement de ces questions ne peuvent être que d'une ampleur modeste.

La gestion du long terme, de l'exceptionnel et de l'aléatoire : des difficultés non surmontées pour incarner les enjeux dans le territoire et gérer ce qui n'est pas maîtrisable

En ce qui concerne les incertitudes liées à l'exceptionnel ou au long terme (partage de la voie d'eau entre usages, retour baignade/qualité rivière par temps de pluie, durabilité eau potable, inondation exceptionnelle, ruissellement et impacts exceptionnels), le scénario sans SAGE souligne la **difficulté des acteurs à penser les incertitudes en termes politiques** et non pas uniquement techniques. A ce titre, les questions des inondations exceptionnelles et du retour à la baignade sont très illustratives. Leur gestion est restée inscrite dans une logique experte, ce qui a une double conséquence. **Les techniciens, restés inscrits dans le paradigme de la maîtrise technique**, n'ont pas su proposer une scénarisation des solutions de crise (inondations majeures par exemple) ni concevoir des modes de gestion du territoire compatibles avec des processus en partie aléatoires (comme les pollutions bactériologiques liées au temps de pluie affectant l'usage baignade). De leur côté, les élus s'accommodent très bien de cette approche en termes de maîtrise puisqu'elle revient à s'en remettre aux techniciens pour régler le problème. Ainsi, **faute de pouvoir imaginer ce que l'on ne peut prévoir, ou de propositions pour gérer ce que l'on ne peut totalement maîtriser, les enjeux concernés sont restés trop abstraits et lointains aux yeux des élus et plus encore des populations, pour être pris en charge de manière plus significative qu'en 2013.**

Annexe méthodologique

1 Un scénario sans SAGE sous la forme d'un récit

Le scénario « sans SAGE » exposé dans les pages qui précèdent prend la forme d'un récit, *racontant* une **évolution plausible des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques** si l'on ne faisait rien de plus (ou de mieux) qu'aujourd'hui, et en prenant en compte les évolutions tendanciennes du territoire et des politiques dont il fait l'objet.

Ce choix du récit pour restituer les analyses conduites, très courant en matière de prospective et plus largement en sciences sociales, est délibérément employé. Il ne s'agit ni d'une facilité d'analyse, ni d'une coquetterie de style ! La technique du récit est en effet dotée de qualités irremplaçables particulièrement utiles pour mener à bien l'analyse exposée :

- elle permet de **situer l'évolution d'éléments particuliers** sur lesquels on centre l'analyse (ici, les enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques) **dans une histoire plus générale prise comme un tout**, renvoyant à des structures et des évolutions plus larges (le contexte économique, sociologique, les politiques publiques, ...ici qualifiés de « décor territorial ») ;
- elle permet d'**agencer des éléments hétérogènes dans un tout cohérent**. Ainsi, les connecteurs logiques mobilisés naturellement dans la narration (« donc », « par conséquent », « de ce fait », ...) rendent compte de relations de causalité entre éléments de natures très différentes (facteurs techniques, dynamiques politiques, évolutions sociologiques, ...), avec plus de souplesse que ne saurait le faire, par exemple, les équations mathématiques d'un modèle ;
- elle **articule des dynamiques temporelles différentes** : celles affectant l'évolution des demandes sociales, des dynamiques politiques et institutionnelles, des pratiques et usages, des milieux et de la ressource. Plutôt que de rendre compte de manière séparée de ces évolutions, le récit permet là encore de les mettre en cohérence dans un tout qui fasse sens, c'est-à-dire dans une vision dynamique d'ensemble.

La nature des enjeux de gestion de l'eau et des milieux aquatiques renvoie à des déterminants et des conséquences d'ordres aussi bien technique que politique, sociologique, économique, etc. Dès lors, ces capacités du récit à rendre compte de dimensions aussi différentes (en termes d'échelles, de nature, de temporalité) apparaissent indispensables pour l'exercice mené.

Au total, le recours au récit permet à la fois de garantir la rigueur quant à la **cohérence d'ensemble** du raisonnement exposé, et de permettre au lecteur d'**appréhender cette cohérence sans exiger de sa part une technicité d'expert ou d'initié**. Le débat ayant eu lieu en Bureau, quant à la cohérence entre les hypothèses prises sur le contexte économique d'une part, les politiques de l'eau d'autre part, a largement dépassé le seul cercle des « techniciens » et illustre parfaitement cette capacité du récit à allier rigueur méthodologique et ouverture au débat.

2 Les hypothèses qui fondent le scénario « sans sage »

Le choix et le statut des hypothèses

D'un point de vue méthodologique, le scénario « sans SAGE » ou scénario tendanciel, se construit en tenant compte uniquement des dynamiques déjà identifiées, c'est-à-dire faisant l'objet de décisions politiques ou techniques déjà prises et dont les effets sont par ailleurs déjà observables. En toute rigueur, **un scénario tendanciel ne tient donc pas compte des politiques ou démarches émergentes qui n'ont pas encore produit réellement d'effets**. En ce sens, un scénario tendanciel s'attache essentiellement à poursuivre des tendances passées déjà inscrites dans les territoires. Cependant quand ces dynamiques émergentes apparaissent potentiellement très structurantes à l'avenir, on ne peut pas se contenter de les ignorer - c'est le cas par exemple du Grand Paris ou des évolutions futures du transport fluvial. La question se pose alors de ce qu'il faut considérer comme « tendanciel » dans les cas où l'on ne peut s'appuyer sur des effets observables : il faut donc faire des hypothèses sur l'ampleur des effets attendus.

Trois principes guident le choix de ces **hypothèses** :

- elles doivent être **plausibles** : on ne prendra par exemple pas pour argent comptant tous les objectifs affichés d'une politique émergente, l'expérience en matière de politique publique nous enseignant qu'ils sont rarement atteints intégralement (ce principe est particulièrement important dans un scénario « sans SAGE », puisque la mise en œuvre d'un SAGE est notamment motivée par l'ambition de réduire l'écart entre réalisations effectives et objectifs affichés) ;
- elles doivent être **cohérentes entre elles** ;
- enfin, entre plusieurs hypothèses plausibles et cohérentes, on choisira celles qui sont le plus **heuristiques** pour la réflexion sur la stratégie du SAGE, c'est à dire qui permettent d'envisager l'émergence ou l'aggravation de certains problèmes et/ou de mettre en lumière des marges de manœuvres possibles pour agir différemment.

Au final, il ne faut donc pas se tromper sur le statut de ce scénario sans SAGE et des hypothèses qui le fondent. Il ne s'agit pas d'une prévision, ne serait-ce que parce qu'en termes de prévisibilité **le scénario le plus probable est aujourd'hui celui d'un scénario avec SAGE !**

Dès lors, valider les hypothèses du scénario sans SAGE ne signifie pas que l'on valide politiquement la perspective d'un tel scénario, bien au contraire, il s'agit, *par construction*, du scénario que l'on ne souhaite pas.

Le choix de ces hypothèses s'est appuyé sur des **avis d'experts** (cf. liste ci-dessous) mobilisés en deux temps, un premier temps sur les évolutions plausibles du décor territorial et un second temps sur les conséquences de ces évolutions sur les enjeux identifiés dans le diagnostic du SAGE.

- Pour construire le décor territorial, les experts ont été interrogés sur les évolutions plausibles du territoire compte tenu des tendances passées, des incertitudes des politiques en gestation et des imperfections courantes de l'action publique.
- Pour imaginer les conséquences de ce décor sur les enjeux du diagnostic du SAGE, il a été demandé aux experts de tenir compte des actions classiquement menées dans le

domaine de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire en considérant que l'on ne fera pas mieux qu'aujourd'hui d'un point de vue politique, technique et financier. En particulier, les programmations à venir n'ont pas été dans cette logique considérées forcément comme forcément mises en œuvre de manière exhaustives.

Hypothèses retenues pour le décor territorial 2030

Dynamiques territoriales

- **Le réseau express du Grand Paris** : même s'il est très difficile, aujourd'hui, de faire des prévisions sur les échéances de ce grand projet, compte tenu des incertitudes politiques et financières qui pèsent sur sa réalisation, il a été retenu que la décision de réalisation était actée, en référence à la décision récente du 1^{er} ministre à ce sujet, et les travaux engagés sur la période 2013-2030.

La déclinaison de ce projet en nombre de logements et accueil de population en revanche a été prudente, les experts ayant bien souligné que dans ce type de projet, le lien entre infrastructures de transport collectif et urbanisation n'était pas mécanique. De ce fait nous avons retenu pour **l'évolution de la démographie**, l'hypothèse faite par le groupe d'expert francilien (DRIEA, IAU Ile de France et INSEE) en novembre 2009 (+10% entre 2008 et 2030). Cette hypothèse correspond à l'hypothèse haute des prévisions de l'INSEE de 2007 mais est plus faible que celle faite par la DRIEA dans l'étude projet du Grand Paris (+11%).

- Pour qualifier le développement urbain du territoire, il a été mené une **analyse spatialisée des différents types de développement** attendus sur les 20 prochaines années. Ce travail a été réalisé **sur la base des avis d'experts** qui, en mobilisant leur connaissance des projets en cours (y compris dans le cadre du Grand Paris) et de l'histoire de l'urbanisation des territoires, ont qualifié et distingué par secteurs différentes dynamiques plausibles sur les 20 prochaines années. Le recensement des projets d'aménagement urbain réalisé dans **l'état des lieux** du SAGE a également été mobilisé pour cette analyse.

Transport fluvial

Augmentation du fret sur le linéaire à grand Gabarit

- Hypothèse **multiplication par 7 du transport de conteneurs** (en nombre de conteneurs) : hypothèse basée sur les prévisions à moyens termes de Ports de Paris correspondant à des projets déjà bien engagés ;
- Hypothèse **d'augmentation entre 10 et 20% du transport de BTP** (en tonnage) : hypothèse basée sur l'extension du Port de Paris (10% de surface en plus) en tenant compte des efforts d'optimisation de l'organisation du Port actuellement en cours. Cette hypothèse est plus faible que les objectifs affichés dans le schéma portuaire de Ports de Paris (doublement du tonnage BTP). L'estimation paraissait plus vraisemblable au regard des perspectives actuelles de développement de la plateforme de Bonneuil.

Lors des commissions thématiques, les participants ont estimé que cette augmentation de trafic se traduirait par une augmentation de 5 à 10 bateaux par jour maximum. Cette estimation a été reprise, sachant qu'actuellement, on observe un trafic d'environ une dizaine de bateaux par jour, elle est probablement assez élevée, dans sa fourchette haute.

Augmentation du fret sur gabarit Freycinet

Hypothèse **d'augmentation plus limitée du fret**. Hypothèse non quantifiée. Cette hypothèse repose sur le développement du port de Lagny compte tenu des projets en cours, l'optimisation

du port de Gournay et une tendance générale des opérateurs à développer le transport urbain (approvisionnement local, déchets, ...) que l'on a retenue pour des raisons heuristiques : cela permet d'interroger les équilibres actuels de partage de la voie d'eau. Les ouvrages actuels (écluses) permettent, par ailleurs, d'envisager sans aménagement particulier une augmentation non négligeable du trafic de bateaux, comme observé par le passé. Le développement d'un site portuaire, actuellement non existant sur le canal de Chelles, n'a pas été retenu comme hypothèse tendancielle compte tenu qu'à l'heure actuelle aucune volonté communale pour mettre à disposition du foncier à Port de Paris dans le sens de ce projet ne semble émerger.

Les grandes politiques publiques

SDRIF : mise en œuvre des principes vertueux d'urbanisation difficile car principes en tension avec la politique de construction de logements. De plus, la maîtrise d'œuvre et les entreprises de construction intègrent mal les prescriptions techniques en matière d'eau et de fonctionnalité des milieux, comme cela est généralement observé aujourd'hui.

SRCE : L'impulsion politique est réelle à l'échelle régionale mais pêche dans les moyens de mise en œuvre. Ainsi, l'intégration des continuités écologiques se fait a minima en l'absence d'outils incitatifs mis en place par la Région et compte tenu des enjeux fonciers qui se renforcent sur la période.

Directive Inondation : il a été fait l'hypothèse que la mise en œuvre de cette directive nécessitait une réelle mobilisation des acteurs locaux, qui n'est pas observée actuellement, compte-tenu d'une gouvernance morcelée, et que, seul, l'Etat ne peut pas impulser.

DCE : l'hypothèse retenue est que cette directive continue de jouer un rôle d'aiguillon pour les politiques publiques. Cependant les programmes d'actions qui en découlent au niveau de l'Agence de l'eau (PTAP) rencontrent des difficultés de mise en œuvre compte tenu de moyens humains réduits (prise en compte des perspectives actuelles). Cette baisse des effectifs pèse d'autant plus que les problèmes à traiter qui persistent pour atteindre les objectifs de la DCE renvoient à des actions diffuses (ruissellement, branchements notamment) nécessitant un accompagnement de terrain important.

Si ces hypothèses peuvent apparaître pessimistes, elles se justifient également par le fait qu'elles permettent d'éclairer une plus value du SAGE qui repose sur sa capacité à mobiliser des relais locaux pour mettre en œuvre les grandes politiques publiques.

Le budget eau des collectivités

- **Budget des grandes collectivités** : poursuite des tendances actuelles, à savoir des budgets sous tension, sans tenir compte cependant des difficultés financières extrêmes observées actuellement en lien avec la crise. Pour le conseil régional, il a été tenu compte de son désengagement des actions assainissement (en dehors de la réouverture de rivière). On a considéré que son budget eau, hors assainissement, évoluait peu autrement dit que l'enveloppe financière relative à l'assainissement n'était pas reportée sur les autres actions eau.

• Budget des services AEP/assainissement

Baisse des budgets liée à la baisse de la consommation globale d'eau estimée à 2% sur la base d'une hypothèse de réduction des consommations unitaires d'eau de 11% entre 2010 et 2027, hypothèse retenue dans l'étude d'actualisation du SDA de la zone SIAAP (Actualisation du SDA de la zone SIAAP. Synthèse de la phase 1. Janvier 2013).

L'implication des collectivités dans la gestion des milieux aquatiques

En termes de **programmation des projets de restauration des berges**, les hypothèses retenues sont les suivantes :

Sur la Marne, dans la continuité des dynamiques actuelles : émergence opportuniste des projets de restauration des berges donc des projets non ciblés sur les secteurs à fort enjeu écologique ; des projets comme aujourd'hui qui n'intègrent pas tous une approche réellement écologique des berges d'autant plus que la nécessité d'aménager pour faire face à une fréquentation accrue se fait plus forte, gestion différenciée des berges peu effective (problèmes de moyens humains).

Sur les affluents :

- Morbras : réalisation d'un schéma d'aménagement global mais problème de portage politique
- Chantereine, Merdereau, ru val Maubuée : réalisation d'un schéma d'aménagement (ou diagnostic écologique) mais problème du coût financier des actions (et donc de leur mise en oeuvre) et du portage politique des actions structurantes à mettre en oeuvre malgré une structure porteuse unique sur l'ensemble du bassin.

Globalement, les budgets milieux des communes sont en tension défavorable avec les autres politiques portées par ces collectivités, en particulier dans un contexte de développement urbain dynamique.

L'évolution de la société

Les deux principales hypothèses retenues ici (demande sociale pour des loisirs de proximité et vigilance de la société civile) sont issues de la rétrospective (**poursuite des tendances passées**). Certaines ont été précisées dans les commissions thématiques (attitude consumériste, développement de pratiques hors club).

Hypothèses retenues pour les conséquences sur l'eau et les milieux aquatiques en 2030

L'assainissement

Mise aux normes des branchements

Même rythme qu'actuellement soit : 1500 branchements non conformes découverts chaque année en moyenne et seulement 10 à 30% mis aux normes. Dans le 93, les services assainissement du CG 93 estiment qu'à ce rythme, les problèmes dans les zones en séparatif qui ne fonctionnent pas bien ne seront pas réglés avant 2040. Cette hypothèse est reprise sur l'ensemble des zones de séparatif à problème.

Gestion des eaux de ruissellement

- Il a été retenu un taux annuel d'augmentation de l'imperméabilisation (surface active) de 0,2% par an correspondant à l'hypothèse haute proposée par le CG 93 dans le cadre des travaux d'actualisation du schéma directeur d'assainissement du SIAAP (ce qui minimise probablement l'augmentation dans le département 77 bien moins urbanisé que le 93). En première approche, cette augmentation de l'imperméabilisation augmente en proportion les volumes d'eau qui ruissellent. Il est à noter que le SIAAP réalise sur son secteur une modélisation fine des

conséquences de cette artificialisation sur ses réseaux. Les résultats de cette modélisation seront disponibles à la fin de l'année 2013.

Par ailleurs en termes d'ouvrages, on a considéré que dans le 93, l'équipement du territoire en gros bassins de rétention était terminé. L'enjeu porte, sur la période, plutôt sur une gestion optimale de ces ouvrages. A l'inverse, dans le 94 qui a démarré plus tard, il reste encore des dispositifs de rétention à mettre en place, on a considéré que les projets en cours sur le ru de La Lande se réalisaient (en lien avec le projet de SDEP). Les enjeux de gestion sont également valables dans le 94.

- En tenant compte des démarches actuelles en cours, il a été fait l'hypothèse que les grandes collectivités et les intercommunalités avaient réalisé leur schéma de zonage pluvial et que la difficulté résidait désormais dans son application concrète et sa traduction dans les documents d'urbanisme.

- Compte tenu des difficultés actuelles sur la faisabilité technique et politique de la mise en place d'une taxe pluviale, celle-ci n'est pas intégrée dans le scénario sans SAGE.

Investissement du SIAAP

En ce qui concerne les investissements du SIAAP, l'hypothèse retenue, en cohérence avec le nouveau contrat signée avec l'Agence de l'Eau, est que les efforts d'investissement du SIAAP porteront principalement sur la mise aux normes de la station d'Achères jusqu'en 2021 et que seulement à partir de cette date de nouveaux investissements pourront avoir lieu sur le territoire Marne confluence. On a considéré que ces investissements permettaient de conforter en 2030 la bonne qualité physico chimique de la Marne. Il a cependant été retenu la construction de la SDP du ru de La Lande, qui semble un peu plus engagée.

Gestion des rejets non domestiques

Hypothèse : prise en charge toujours problématique même si dans certaines intercommunalités il y a des progrès (exemple Val Maubuée sur la Zac de Pariest). Cependant, même dans ces collectivités la question du suivi régulier nécessaire pour tenir compte de l'évolution des activités économiques reste un enjeu sur la période. Les secteurs les plus problématiques à ce sujet sont le Morbras et le ru de Chantereine comme actuellement.

Conséquences sur flux de pollution

Hypothèse : augmentation des flux de pollution liée à l'augmentation de la population, particulièrement problématique sur le Morbras et le ru de Chantereine du fait d'une situation structurellement défavorable avec des débits d'étiage faibles et des efforts sur l'amélioration de l'assainissement encore insuffisants compte tenu d'une situation déjà difficile en 2013.

On n'a pas retenu de problème de gestion des stations d'épuration du territoire en lien avec cette augmentation des flux compte tenu des capacités actuelles de ces STEP. Les équipes du SIAAP mènent une modélisation fine de cette question sur leur réseau qui sera disponible fin 2013. C'est plutôt sur les réseaux de tête de bassin que des problèmes de capacité pourraient être identifiés, compte tenu de réseaux déjà jugés en capacité insuffisante (Morbras) ou d'ouvrages vétustes (Chantereine).

Les usages et les milieux naturels

Les hypothèses structurantes pour analyser la satisfaction des usages de loisirs liés aux cours d'eau et l'état des milieux aquatiques et humides découlent avant tout des hypothèses précédentes :

Pour les usages : la demande sociale, le trafic fluvial, l’absence de planification et coordination globale (Marne), la mauvaise qualité de l’eau et des milieux aquatiques (affluents), etc. On rajoutera ici comme hypothèse l’absence de modalités d’échanges organisées entre VNF et les acteurs locaux (comme en 2013) et entre les usagers eux-mêmes. Il a certes été retenu l’hypothèse d’un nouvel arrêté préfectoral sur le 94 mais sans que celui-ci ne règle vraiment les problèmes avec le ski nautique. Pas de nouvel arrêté sur les autres départements. De même, comme en 2013, une discontinuité de fait du cheminement le long de la Marne malgré le statut de cours d’eau domanial, avec les servitudes qui y sont associées.

Pour les milieux : qualité de l’eau, modes de gestion des berges par les collectivités, mise en œuvre du SRCE, vigilance des associations, impact du trafic fluvial, etc. On notera ici comme hypothèse supplémentaire : pas d’aménagement pour la continuité piscicole et sédimentaire sur les affluents (cohérent avec la mauvaise qualité de l’eau et des milieux aquatiques et le faible engagement des collectivités) mais en revanche équipement des ouvrages VNF de la Marne en passes à poissons

Le risque hydrologique

Hypothèse sur l’accroissement de la population vivant en zone inondable de la Marne : elle augmente au même rythme que l’augmentation de la population, comme par le passé. Soit +13 000 habitants.

Liste des structures rencontrées

Pour le décor

DRIEA : Service de l’Aménagement, UTEA 93, UTEA 94, DDT 77

IAURIF

Conseil Régional d’Ile-de-France et Agence des Espaces Verts

Ports de Paris - Agence Seine amont

Pour les conséquences sur les enjeux du SAGE

Associations environnementales : Environnement 93, Nature et Société, RENARD

Comités Départementaux du Tourisme 93 et 94

SIAAP

VNF : Subdivision de Joinville le Pont et Direction territoriale du bassin de la Seine - Service « Techniques de la voie d’eau »

Agence de l’eau Seine Normandie et DRIEE Ile-de-France

Services assainissement : CG 93, CG 94, CA Val Maubuée, CA Brie francilienne

Syndicat Marne Vive

Liste des sigles utilisés

AEV : Agence des Espaces Verts

ENS : Espace Naturel Sensible

APB : Arrêté de protection de Biotope

CDT : Contrat de Développement Territorial

CLE : Commission Locale de l’Eau

DCE : Directive Cadre sur l’Eau

DRIEA : Direction Régionale Interdépartementale de l’Equipement et l’Aménagement

EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

HAP : Hydrocarbure Aromatique Polycyclique

IAURIF : Institut d’Aménagement et d’Urbanisme de la Région Ile de France

PIB : Produit Intérieur Brut

PLU : Plan Local d’Urbanisme

PPRi : Plan de Prévention du Risque inondation

PRIF : Périmètre Régional d’Intervention Foncière

RB : Réserve Biologique

RNR : Réserve Naturelle Régionale

SDRIF : Schéma Directeur Régional d’Ile de France

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDT : Schéma de Développement Territorial

SDP : Station de Dépollution Pluviale

SEDIF : Syndicat des Eaux D’Ile de France

SIAAP : Syndicat Interdépartemental pour l’Assainissement de l’Agglomération Parisienne

SMAM : Syndicat Mixte pour l’Aménagement du Morbras

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

VNF : Voie Navigable de France

ZNIEFF : Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique